

# Reconnaissance, préservation et revitalisation des langues autochtones

Rapport sur la séance de dialogue national sur les  
langues autochtones

Du 24 au 26 juin 2016

Victoria (Colombie-Britannique)

*Rédigé par :*

Valerie Galley, M.A.

Suzanne Gessner, Ph. D.

Tracey Herbert, B.A.

Karihwakeron Tim Thompson, Éducateur autochtone

Lorna Wanosts'a7 Williams, Ph. D. en éducation, O.B.C.

*30 septembre 2016*



**FIRST PEOPLES'**  
CULTURAL COUNCIL

1A, chemin Boat Ramp  
Brentwood Bay (C.-B.) V8M 1N9  
[www.fpcc.ca](http://www.fpcc.ca)

# Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>7</b>
a. Séance de dialogue sur les langues autochtones	7
b. First Peoples' Cultural Council	7
c. Plan de la réunion	7
<b>2. Analyse de la situation des langues autochtones au Canada</b>	<b>9</b>
a. Contexte linguistique	9
b. Contexte communautaire	9
c. Contexte : Droits, lois et politiques autochtones du Canada	9
d. Contexte : Revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire	12
Initiatives linguistiques au niveau préscolaire	12
Initiatives linguistiques chez les enfants et les adolescents	12
Initiatives linguistiques chez les adultes	13
Initiatives linguistiques chez les aînés	13
Statut, évaluation et sensibilisation	14
Documentation, archivage et recherche	14
e. Contexte : Enseignement des langues autochtones	15
Portée de l'enseignement	15
Enjeux, problèmes et possibilités	15
Besoins en matière de programmes selon une perspective communautaire	17
Culture dans le domaine de l'apprentissage linguistique	17
Mesures de soutien efficaces de l'apprentissage linguistique	18
f. Contexte : Les langues autochtones en milieu urbain	19
<b>3. Réussites, défis, conclusions et recommandations</b>	<b>22</b>
a. Droits, lois et politiques autochtones au Canada	22
Recommandations	21
b. Revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire	23
Objectifs, défis et possibilités	23
Recommandations propres à l'Initiative des langues autochtones (ILA)	27
c. Enseignement des langues autochtones	27
Cadre pour l'établissement des coûts, l'approche et les responsabilités	27
d. Les langues autochtones en milieu urbain	31
Réussites	32
Défis	32
Stratégies linguistiques urbaines : Que pouvons-nous faire pour <i>soutenir, développer et construire</i> ?	34

Pour aller plus loin dans le développement de stratégies urbaines visant la revitalisation linguistique	35
<b>4. Objectifs et principes d'action</b>	<b>37</b>
a. Objectifs	37
b. Principes d'action	37
<b>5. Priorités en matière d'investissement</b>	<b>38</b>
a. Investissement : droits, lois et politiques autochtones au Canada	38
Recommandations	38
b. Investissement : la revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire	38
Création de locuteurs	38
Documentation	39
Sensibilisation et attitudes	39
Collaboration et échanges	39
c. Investissement : l'enseignement des langues autochtones	39
Recommandations	39
d. Investissement : les langues autochtones en milieu urbain	40
Recommandations	40
<b>6. Les prochaines étapes</b>	<b>40</b>
<b>Annexe A : Liste des participant(e)s</b>	<b>41</b>
Animatrice de groupe	41
Animateur / animatrices des discussions thématiques	41
Participant(e)s	41
Preneur de notes / preneuses de notes	42
<b>Annexe B : Ressources</b>	<b>43</b>
Diverses recommandations sur les langues autochtones tirées de trois documents historiques	43
Liens vers des ressources utiles	45
<b>Références bibliographiques</b>	<b>47</b>

## Sommaire

Une séance de dialogue national sur les langues autochtones a eu lieu du 24 au 26 juin 2016 à Victoria, en Colombie-Britannique. Cette séance était organisée par le First Peoples' Cultural Council, qui avait invité vingt experts en langues autochtones d'un peu partout au Canada ainsi que des représentants du ministère du Patrimoine canadien à discuter des méthodes à adopter pour revitaliser les langues autochtones au Canada. Le dialogue s'articulait autour de quatre thèmes pertinents : **1) les droits, les lois et les politiques linguistiques, 2) la revitalisation en milieu communautaire, 3) l'éducation et 4) les stratégies urbaines.**

Les recommandations issues de cette séance de trois jours ont servi d'assises pour produire le présent rapport, lequel sera présenté au ministère du Patrimoine canadien et à l'Assemblée des Premières Nations. Nous espérons que ce document favorisera la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et de plusieurs résolutions de l'Assemblée des Premières Nations concernant la revitalisation des langues autochtones.

La majorité des experts en langues autochtones qui ont participé à ce dialogue de trois jours sont des Autochtones titulaires de diplômes d'études supérieures et des personnes dont une de ces langues constitue la langue maternelle ou seconde. Le présent *Rapport sur la séance de dialogue national sur les langues autochtones* présente une analyse de la situation des langues autochtones au Canada, des réussites et des défis pertinents, des conclusions et des recommandations, des objectifs et des principes d'action, les priorités en matière d'investissement et les prochaines étapes.

Au Canada, on compte environ 60 langues autochtones regroupées en 10 familles linguistiques distinctes. La plupart des langues comprennent plusieurs dialectes et souvent plusieurs systèmes de graphie, ce qui présente des défis. Seules trois langues constituent la langue maternelle des deux tiers des locuteurs autochtones; par ailleurs, la plupart des langues autochtones sont parlées couramment par un nombre relativement faible de personnes. Dans la plupart des cas, les enfants ne parlent pas la langue, ce qui constitue un indicateur clé de la survie de la langue. L'identité culturelle et la langue sont liées de façon intrinsèque; leur préservation constitue une priorité urgente pour les Autochtones du Canada.

Depuis plusieurs décennies, les peuples autochtones insistent sur la situation des langues autochtones au Canada et sur le besoin urgent de les préserver. La reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones doivent donc figurer sur la liste des priorités politiques et législatives du gouvernement du Canada afin que nos langues soient préservées aujourd'hui et demain. Au cours des dernières années, certains événements ont suscité un regain d'optimisme. Le gouvernement fédéral nouvellement élu a promis de mettre en œuvre la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, laquelle renferme plusieurs articles appuyant la reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones du Canada. Par ailleurs, le nouveau gouvernement fédéral a indiqué clairement dans ses lettres de mandats ministériels, signées par le premier ministre Justin Trudeau, son engagement à l'égard des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne la reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones.

Le second événement qui a suscité un regain d'optimisme a été la publication du **Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation** en décembre 2015. Les *Appels à l'action* de la Commission concernant la langue et la culture méritent une attention particulière dans les présentes (Commission de vérité et réconciliation 2015, p. 350-351) :

*Appels à l'action*

13. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

14. Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants :

- i. les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver;
- ii. les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités;
- iii. le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones;
- iv. ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones;
- v. le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.

15. Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que ce commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.

16. Nous demandons aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.

En l'absence de lois fédérales reconnaissant les langues autochtones, les peuples autochtones, de concert avec des défenseurs des langues autochtones, des linguistes et des éducateurs, ont déployé des efforts pour maintenir et renforcer ces langues. Le portrait statistique qui montre que la majorité des langues autochtones sont parlées par très peu d'enfants ne révèle pas les efforts concertés visant à renverser la situation de plusieurs de ces langues. Il y a lieu de faire preuve d'optimisme et, par conséquent, il faut redoubler d'efforts pour assurer la survie des langues autochtones.

Par conséquent, le présent rapport décrit le contexte de la revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire, y compris les initiatives visant les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les adolescents, les adultes et les aînés. Fait particulièrement intéressant, plusieurs initiatives s'imposent pour les divers groupes d'âge d'une collectivité ou d'un groupe linguistique donné, et ces initiatives doivent également inclure la documentation, l'archivage et la recherche de données linguistiques de concert avec des campagnes de sensibilisation du public à l'intention des collectivités habitant tant les réserves que les régions urbaines ou rurales.

Les initiatives suivantes sont décrites dans le présent rapport : le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, les initiatives liées aux garderies et aux centres préscolaires, les foyers de revitalisation linguistique, l'acquisition de la langue maternelle au foyer, les

camps linguistiques et culturels, les programmes d'apprentissage linguistique parascolaires, les cours de langue pour adultes, les programmes et les camps d'immersion pour adultes, l'apprentissage linguistique avec un maître ou un mentor, les maisons d'immersion linguistique, les cours à l'intention des personnes qui comprennent une langue autochtone sans toutefois la parler, l'utilisation de la langue au quotidien et les groupes d'aînés.

La création de statistiques de référence ainsi que la documentation et l'archivage de données linguistiques sont également décrits dans le cadre d'initiatives interreliées qui peuvent contribuer au rétablissement et à la revitalisation des langues autochtones.

Cette section concernant l'enseignement des langues autochtones mérite qu'on s'y attarde particulièrement, car elle décrit les enjeux et les défis ainsi que les possibilités et solutions visant la maîtrise de la langue parlée chez les enfants ainsi que chez les jeunes et les adultes pour qui une langue autochtone peut devenir leur langue seconde. Il est essentiel de disposer de multiples stratégies agissant en synergie au sein d'établissements d'enseignement, quel que soit le lieu, et en harmonie avec les initiatives communautaires.

Par ailleurs, étant donné que près de la moitié des Autochtones résident à l'extérieur de leur réserve et de leur collectivité, les initiatives de reconnaissance, de préservation et de revitalisation des langues doivent être mises en œuvre là où se trouvent les Autochtones. Les sections du présent rapport concernant la situation urbaine et les stratégies à employer en milieu urbain méritent notre attention.

Les experts présents à la réunion appuient les *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation, notamment les appels à l'adoption d'une loi sur les langues autochtones et à la nomination d'un commissaire aux langues autochtones. Il importe de consulter officiellement ceux qui ont obtenu des résultats positifs sur le plan de la maîtrise de la langue parlée avant d'adopter un projet de loi et de créer une commission afin de disposer de solutions adaptées à la situation des langues autochtones. De plus, il faut adopter une loi prévoyant des garanties financières afin que les particuliers et les peuples autochtones aient les moyens financiers de récupérer et de revitaliser les langues autochtones.

En partant du principe que toutes les langues autochtones sont importantes, peu importe le nombre de locuteurs, les experts en revitalisation de ces langues se sont entendus sur les objectifs et les principes suivants :

### **Objectifs**

Nous visons à reconnaître, à récupérer et à revitaliser toutes les langues autochtones du Canada. Nous visons également à fournir une éducation pour tous en langues autochtones. Nous devons appuyer chaque langue afin de favoriser et d'appuyer la maîtrise de la langue parlée à tout âge, compte tenu de la législation, des politiques, du financement et des ressources qui s'imposent.

### **Principes d'action**

1. Les décisions et les interventions visant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies liées aux langues autochtones doivent toutes s'inscrire dans un processus de collaboration mené par des experts en langues autochtones et des Autochtones représentant chacune de ces langues.
2. Tous les Autochtones doivent avoir accès à la langue de leur territoire natal et avoir la possibilité de l'apprendre, quel que soit leur lieu de résidence, et tous ceux qui souhaitent que leurs enfants soient instruits dans leur langue maternelle (de la prénaternelle à la 12<sup>e</sup> année) doivent pouvoir se prévaloir de cette option. À cette fin,

une loi doit être adoptée immédiatement afin d'accorder ce droit à tous les Autochtones. Cette loi doit donc garantir des fonds suffisants pour l'élaboration d'un programme d'études, pour la formation d'enseignants de programmes d'immersion parmi les personnes parlant couramment la langue, pour l'enseignement de la langue aux enseignants qui ne la parlent pas couramment et pour l'élaboration de programmes parallèles (d'immersion ou non) au sein de collectivités où les programmes d'immersion ne sont pas suivis par l'ensemble de la population. Par ailleurs, des fonds s'imposent pour que les promoteurs de programmes d'immersion participent à l'élaboration de cette loi le plus tôt possible.

3. Le financement doit être permanent, durable et global de manière à permettre aux Autochtones d'atteindre leurs objectifs concernant la langue de leur territoire natal. Il doit être basé sur le coût de la mise en œuvre d'initiatives visant à récupérer et à rétablir les langues autochtones et à en assurer la vitalité partout où résident les Autochtones.
4. Nous enseignons que « nous appartenons à la langue » plutôt que l'inverse, mais nous devons nous assurer que des principes appropriés de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) s'appliquent aux langues autochtones.
5. Les langues autochtones canadiennes englobent diverses visions du monde, histoires, identités, cultures et connaissances qui sont essentielles à l'identité des peuples autochtones et intrinsèques et inhérentes à chacune de ces langues.
6. Nous envisageons une loi qui inclurait un commissaire aux langues autochtones doté d'un bureau national et de bureaux régionaux chargés de soutenir chaque langue d'un territoire autochtone et d'offrir une garantie statutaire du financement nécessaire à la mise en œuvre des initiatives de revitalisation linguistique. Nous avons besoin d'une approche collaborative et coordonnée et d'un investissement dans tous les ministères, établissements et organisations.

# 1. Introduction

## a. Séance de dialogue sur les langues autochtones

Une séance de dialogue national sur les langues autochtones a eu lieu du 24 au 26 juin 2016 à Victoria, en Colombie-Britannique. Cette séance était organisée par le First Peoples' Cultural Council, qui avait invité vingt experts en langues autochtones d'un peu partout au Canada ainsi que des représentants du ministère du Patrimoine canadien à discuter des méthodes à adopter pour revitaliser les langues autochtones au Canada. Le dialogue s'articulait autour de quatre thèmes pertinents : 1) les droits, les lois et les politiques linguistiques, 2) la revitalisation en milieu communautaire, 3) l'éducation et 4) les stratégies urbaines. Les recommandations issues de cette séance de trois jours ont servi d'assises pour produire le présent rapport, lequel sera présenté au ministère du Patrimoine canadien et à l'Assemblée des Premières Nations. Ce rapport pourrait servir de tremplin pour d'autres consultations sur l'élaboration d'une nouvelle méthode que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour répondre au besoin de reconnaissance, de protection et de revitalisation des langues autochtones, comme l'adoption de lois et la mise sur pied d'un bureau du commissaire aux langues autochtones. Nous espérons que ce document favorisera la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, des *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation et de plusieurs résolutions de l'Assemblée des Premières Nations concernant la revitalisation des langues autochtones.

## b. First Peoples' Cultural Council

Le First Peoples' Cultural Council (FPCC) est une société de la Couronne provinciale créée par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans le but d'administrer le First Peoples' Heritage, Language and Culture Program. Le FPCC soutient les Premières Nations de la Colombie-Britannique dans leurs efforts de revitalisation de leurs langues, de leurs arts et de leurs cultures. Depuis 1990, le FPCC a distribué plus de 37 millions de dollars aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour la mise en œuvre de projets linguistiques, artistiques et culturels. Les activités du First Peoples' Cultural Council touchent 203 Premières Nations de la Colombie-Britannique, 34 langues et plusieurs organisations artistiques, culturelles et éducatives des Premières Nations. Le mandat du FPCC prescrit par la loi consiste à :

- protéger, revitaliser et rehausser le patrimoine, la langue, la culture et les arts;
- favoriser la compréhension et le partage des connaissances, au sein des Premières Nations et dans les autres collectivités;
- renforcer l'appréciation et l'acceptation de la riche diversité culturelle parmi les Britanno-Colombiens.

## c. Plan de la réunion

En organisant la réunion, le First Peoples' Cultural Council a cherché à bâtir un réseau de spécialistes autochtones provenant d'un peu partout au Canada et possédant de l'expertise dans l'un des quatre domaines suivants : législation, revitalisation des collectivités, éducation et stratégies linguistiques urbaines. Cette réunion représentait une occasion d'apprendre les uns des autres au sujet de l'excellent travail effectué d'un océan à l'autre et de rédiger un rapport offrant des suggestions et des recommandations à l'égard des



investissements nécessaires concernant les langues autochtones du Canada. Les relations nouées dans le cadre de cette réunion constitueront de précieux liens de collaboration, et le réseau qui en résultera pourra être consulté relativement aux langues autochtones.

Seul un petit groupe d'experts autochtones a été invité à participer, afin que les délibérations puissent être intenses. Des trousseaux de ressources ont été distribués en prévision de la séance et comprenaient notamment les résultats de recherches et des analyses de situations dans les domaines mentionnés ci-dessus. Les participants ont également été invités à recommander et à partager des articles et des rapports en prévision de la réunion. Ils ont été répartis en quatre groupes thématiques, animés par des experts en la matière :

1. Droits, lois et politiques linguistiques : Valerie Galley
2. Revitalisation linguistique en milieu communautaire : Suzanne Gessner
3. Éducation : Lorna Williams
4. Stratégies linguistiques urbaines : Karihwakeron Tim Thompson

À la suite des travaux en petits groupes, les participants ont échangé leurs idées avec le grand groupe à des fins de discussion et de débat.

Il importe que des experts autochtones aient l'occasion de se rencontrer pour discuter des langues autochtones. Les Autochtones sont les experts dans leurs langues respectives et ils ont à cœur la revitalisation de leurs langues. Les langues sont faites pour être parlées, et non seulement pour être étudiées. Les collectivités autochtones et les leaders linguistiques rattachés à une collectivité ont besoin de systèmes de soutien. Le rassemblement des participants dans le cadre d'une séance de dialogue constitue une petite étape vers la cueillette d'information sur les meilleurs investissements à faire et sur les mesures requises pour revitaliser les langues autochtones du Canada.

## 2. Analyse de la situation des langues autochtones au Canada

### a. Contexte linguistique

- On compte environ 60 langues autochtones au Canada<sup>1</sup>.
- Ces langues sont réparties dans 10 familles linguistiques distinctes.
- La plupart des langues ont plusieurs dialectes et souvent plusieurs systèmes de graphie, ce qui pose problème.
- Seules trois langues constituent la langue maternelle des deux tiers des locuteurs autochtones.
- La plupart des langues autochtones sont parlées couramment par un nombre relativement faible de personnes.
- Dans la plupart des cas, les enfants ne parlent pas la langue, ce qui constitue un indicateur clé de la survie de la langue.
- L'identité culturelle et la langue sont liées de façon intrinsèque; leur préservation constitue un enjeu prioritaire pour les Autochtones du Canada.

### b. Contexte communautaire

- On compte 617 collectivités des Premières Nations et 53 collectivités inuites, et bon nombre d'Autochtones vivent dans un milieu urbain.
- D'après l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013, p. 4), la population autochtone atteignait 1 400 685 personnes en 2011 et comprenait :
  - 697 510 Indiens inscrits
  - 213 900 Indiens non inscrits
  - 59 115 Inuits
  - 418 380 personnes s'identifiant comme étant des Métis
  - 11 780 personnes identifiées comme étant d'« Autres Autochtones » (c'est-à-dire les personnes qui ont déclaré plus d'un groupe d'identité autochtone ou celles qui ont déclaré être membre d'une bande sans identité autochtone et sans statut d'Indien inscrit).
- La structure linguistique ou culturelle est presque inexistante dans les collectivités.
- Très peu de gens ont accès à des moyens d'apprentissage linguistique de qualité.
- La plupart des données recueillies sur les langues ne sont ni conservées ni accessibles dans les collectivités.

### c. Contexte : Droits, lois et politiques autochtones du Canada

Depuis plusieurs décennies, les peuples autochtones du territoire qui constitue actuellement le Canada insistent sur la situation des langues autochtones au Canada et sur le besoin urgent de les préserver. La reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones doivent donc figurer sur la liste des priorités politiques et législatives du

---

<sup>1</sup> Le nombre de langues autochtones du Canada mentionné dans diverses sources fluctue du fait que la distinction entre les langues et les dialectes n'est pas toujours claire ou ne fait pas toujours l'objet d'un consensus. Certaines sources énumèrent jusqu'à 95 langues (p. ex. Norris Research, 2016, selon les données de Lewis *et al*, 2016, de Moseley *et al*, 2010, du First Peoples' Cultural Council, 2016, et les données de recensement).

gouvernement du Canada afin qu'elles soient préservées aujourd'hui et demain. La présente section présente le climat politique actuel du point de vue des politiques.

Au cours des dernières années, certains événements ont suscité un regain d'optimisme. Le 19 octobre 2015, les Canadiens ont élu le Premier ministre actuel, l'honorable Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada, pour qu'il dirige un gouvernement majoritaire. Un nombre sans précédent d'Autochtones se sont présentés aux urnes lors de cette élection. Le gouvernement fédéral nouvellement élu a promis de mettre en œuvre la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**, laquelle renferme plusieurs articles appuyant la reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones du Canada. Par ailleurs, le nouveau gouvernement fédéral a indiqué clairement dans ses lettres de mandats ministériels, signées par le premier ministre Justin Trudeau, son engagement à l'égard des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne la reconnaissance, la préservation et la revitalisation des langues autochtones.

Dans la lettre qu'il a adressée en 2015 à la ministre des Affaires autochtones nouvellement désignée, le Premier ministre Trudeau déclarait ceci : « Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones. Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat. » (Trudeau, 2015, 7<sup>e</sup> paragraphe).

Dans la lettre qu'il a adressée à la ministre du Patrimoine canadien, le Premier ministre lui demandait de « travailler en collaboration avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord afin de fournir de nouveaux fonds aux Premières Nations pour promouvoir, préserver et **protéger leurs langues** et leurs cultures. » (Trudeau, 2015, 15<sup>e</sup> paragraphe).

Le second événement qui a suscité un regain d'optimisme a été la publication du **Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation** en décembre 2015. Les *Appels à l'action* de la Commission concernant la langue et la culture méritent une attention particulière dans les présentes (Commission de vérité et réconciliation 2015, p. 350-351) :

#### *Appels à l'action*

13. Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.

14. Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants :

- i. les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver;
- ii. les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités;
- iii. le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation des langues autochtones;
- iv. ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones;
- v. le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.

15. Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que ce commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.

16. Nous demandons aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.

La situation actuelle des langues autochtones au Canada résulte directement des anciennes politiques gouvernementales<sup>2</sup>. Selon C. Michael MacMillan dans son ouvrage intitulé « *Practice of Language Rights in Canada* » (1998, p. 185), « la perte des langues autochtones ne découle pas de l'indifférence des Autochtones à l'égard de leurs langues; elle résulte plutôt du fait que les gouvernements se sont systématiquement acharnés à en décourager l'usage... La situation actuelle est un sombre témoignage de l'efficacité de ces politiques. Cette réalité oblige les gouvernements à chercher à remédier à la situation. » (Traduction libre)

Les trois territoires (le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut) et une province (le Manitoba) ont adopté des **lois** reconnaissant ou protégeant les langues autochtones. La *Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest* reconnaît neuf langues autochtones en tant que langues officielles et leur confère un statut égal au sein de tous les établissements du gouvernement territorial. Le Nunavut a emprunté la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest et l'a adaptée lorsqu'il est devenu un territoire distinct. En 2008, les législateurs ont créé leur propre *Loi sur les langues officielles* et ont aussi adopté la *Loi sur la protection de la langue inuit*, qui est la seule loi canadienne visant particulièrement à protéger et à revitaliser une langue autochtone. La *Loi sur les langues* du Yukon reconnaît que les langues autochtones sont importantes pour le territoire et que l'on doit prendre les mesures nécessaires pour « maintenir et valoriser ces langues au Yukon, et en favoriser le développement ». Au Manitoba, la *Loi sur la reconnaissance des langues autochtones* reconnaît officiellement les sept langues autochtones parlées dans cette province.

Actuellement, le **projet de loi S-212**, dont le titre abrégé est *Loi visant la promotion des langues autochtones du Canada*, est devant le Sénat après la première lecture en décembre 2015. Parrainé par le sénateur Serge Joyal, le projet de loi établit un cadre pour la reconnaissance, la préservation et la revitalisation officielles des langues autochtones du Canada. C'est la troisième fois que ce sénateur tente de faire adopter ce projet de loi, la première tentative en 2009 et la deuxième en juin 2015 ayant échoué après la première lecture. À l'heure actuelle, rien n'indique que cette troisième tentative sera fructueuse, contrairement aux deux premières, et il ne faut pas conclure d'emblée que ce projet de loi atteindra ses objectifs, surtout du fait qu'il s'agit d'un projet de loi du Sénat qui, vu son origine, ne peut garantir un financement suffisant.

---

<sup>2</sup> Plus particulièrement, la *Loi sur les Indiens* a influé sur le statut des langues autochtones. Voir Norris (2009) pour en savoir plus.

## d. Contexte : Revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire

Même si les statistiques semblent donner l'impression qu'on ne fait pas grand-chose pour les langues autochtones, en réalité, on déploie des efforts concertés à l'échelle nationale pour les maintenir et les renforcer dans les collectivités autochtones, malgré les immenses défis qui se posent. Toutefois, les efforts déployés varient énormément d'une collectivité à l'autre : certaines ont mis en œuvre un éventail d'initiatives à plusieurs niveaux, d'autres, aucune, alors que la plupart se situent entre ces deux extrêmes. Les gouvernements, les bailleurs de fonds et les linguistes ont exercé une grande influence à l'égard des investissements dans le domaine des langues, mais, en fin de compte, seules les collectivités peuvent diriger les travaux. Les autres alliés doivent demeurer présents pour appuyer et financer les aspirations linguistiques des collectivités. La présente section met en évidence les initiatives linguistiques typiques que l'on trouve dans les collectivités d'un peu partout au Canada.

### Initiatives linguistiques au niveau préscolaire

**Centres d'aide préscolaire aux Autochtones, garderies et centres préscolaires.** Les installations liées à l'éducation de la petite enfance sont courantes dans les collectivités canadiennes. Lorsque des programmes linguistiques sont offerts, ils consistent habituellement en des activités en cercle d'une durée de 30 à 60 minutes par jour où les enfants apprennent des chansons, des mots ou des expressions dans la langue en question. Ce format sensibilise les enfants à la langue et à la culture, mais il ne leur permet pas de maîtriser la langue.

**Foyers de revitalisation linguistique.** Créés en Nouvelle-Zélande, les foyers de revitalisation linguistique fournissent un milieu d'immersion totale aux enfants d'âge préscolaire. Toutes les activités se déroulent dans la langue autochtone visée. Elles peuvent avoir lieu dans une garderie commerciale ou en milieu familial. Le modèle des foyers de revitalisation linguistique s'est avéré utile pour aider les jeunes locuteurs à maîtriser la langue autochtone.

**Acquisition de la langue maternelle à la maison.** Certains enfants apprennent leur langue maternelle à la maison, de leurs parents, grands-parents ou d'autres parents-substituts. Nous ignorons combien d'enfants apprennent une langue autochtone à la maison, mais nous savons que c'est la meilleure façon de le faire. Nous espérons qu'à l'avenir, l'ensemble des langues autochtones seront de nouveau enseignées à la maison d'une manière naturelle.

### Initiatives linguistiques chez les enfants et les adolescents

Nous traiterons des initiatives menées à bien de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année dans la prochaine section portant sur l'enseignement des langues autochtones. Exception faite du système d'éducation officiel, la plupart des initiatives linguistiques courantes offertes aux enfants et aux adolescents prennent la forme de **camps linguistiques et culturels** et de **programmes linguistiques parascolaires**. Certains de ces programmes préconisent l'immersion, mais la plupart tendent à sensibiliser les jeunes à la langue et à la culture plutôt qu'à les aider à maîtriser la langue en question.

## Initiatives linguistiques chez les adultes

**Cours de langue pour adultes.** Des cours de langue pour adultes sont offerts dans certaines collectivités ou dans certains établissements postsecondaires voisins. La plupart de ces cours portent sur la grammaire, les mots et les expressions, ce qui ne suffit pas pour maîtriser la langue, mais certains programmes postsecondaires récemment mis en œuvre visent la maîtrise de la langue (p. ex. le diplôme en revitalisation des langues autochtones lié au baccalauréat en éducation de l'Université de Victoria).

**Programmes et camps d'immersion pour adultes.** Quoique rares, les programmes intensifs, tels que le programme de kaniien'kéha (mohawk), donnent aux apprenants adultes d'une langue seconde l'occasion d'apprendre à la parler couramment.

**Apprentissage linguistique avec un maître ou un mentor.** Conçue en Californie, cette méthode d'apprentissage linguistique jumelle un locuteur qui maîtrise la langue et un apprenant adulte motivé. Ceux-ci s'engagent dans une immersion personnalisée dans le cadre d'activités quotidiennes, à raison de 10 à 20 heures par semaine. Cette méthode est utilisée à divers endroits au Canada (p. ex. 90 équipes ont été formées en Colombie-Britannique depuis 2008). Elle peut aider les adultes à atteindre un niveau de communication fonctionnelle dans la langue visée.

**Maison d'immersion linguistique.** Il s'agit d'un programme d'apprentissage linguistique par immersion totale destiné aux adultes. Dans le cadre de ce programme, les apprenants cohabitent avec un locuteur qui maîtrise la langue ou des locuteurs avancés vivent ensemble et conviennent de ne parler que la langue autochtone visée dans la maison. Une maison d'immersion linguistique permet d'apprendre à parler couramment la langue.

**Cours pour personnes qui comprennent la langue sans toutefois la parler.** Certaines personnes comprennent bien la langue sans toutefois être en mesure de la parler. Ou encore, elles la parlaient dans leur enfance, mais elles ne la parlent plus. Des Autochtones samis, ou lapons, de la Norvège et de la Suède ont également conçu un cours faisant appel à la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) pour aider les personnes qui comprennent la langue sans toutefois la parler à surmonter leur blocage linguistique et à parler la langue de nouveau. Ce cours a été offert pour la première fois en Colombie-Britannique, au printemps 2016, et a connu un vif succès.

**Utilisation de la langue au quotidien.** Dans certaines collectivités, les locuteurs qui maîtrisent leur langue parlent celle-ci avec d'autres locuteurs qui la maîtrisent et avec des apprenants. Cependant, il existe de nombreuses collectivités où les locuteurs qui maîtrisent leur langue ne la parlent pas au quotidien.

## Initiatives linguistiques chez les aînés

**Groupes d'aînés.** Souvent, les collectivités organisent une rencontre hebdomadaire pour les aînés. Selon la collectivité, cela peut permettre aux locuteurs qui maîtrisent leur langue de converser dans cette langue. Dans de nombreuses collectivités, les aînés sont les seuls locuteurs à maîtriser la langue. Ils participent donc très activement aux initiatives linguistiques, quelles qu'elles soient.

## Statut, évaluation et sensibilisation

Même si de nombreuses initiatives linguistiques communautaires sont mises en œuvre un peu partout au Canada, la plupart sont dépourvues d'un processus rigoureux permettant d'évaluer leur degré de succès. L'immersion linguistique constitue le meilleur modèle d'acquisition de la langue maternelle ou d'une langue seconde, à en juger par les données probantes, mais les collectivités ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir de nombreux programmes, d'immersion ou autres.

Nous manquons de statistiques de base sur l'usage des langues autochtones au Canada. Le recensement nous fournit des estimations pour certaines d'entre elles, mais les données posent certains défis<sup>3</sup>. Certaines collectivités et certains territoires de compétence recueillent cette information, mais rarement de façon récurrente, de sorte qu'il est impossible d'assurer un suivi des progrès réalisés.

Les attitudes et les perceptions relatives aux langues, à l'usage des langues et aux initiatives de revitalisation peuvent varier considérablement d'une collectivité à l'autre. Toutefois, il est juste d'affirmer que les attitudes négatives (comme la honte et la perception de la valeur perçue de la langue anglaise), qui résultent de la colonisation, persistent encore de nos jours. Les attitudes à l'égard des différences entre les dialectes nuisent à une collaboration efficace. Par ailleurs, les collectivités non autochtones ont tendance à mal connaître les langues autochtones locales. Par exemple, la sensibilisation générale aux langues autochtones par l'utilisation d'enseignes et de noms de lieux en langues autochtones est pratiquement inexistante dans la plupart des collectivités canadiennes, dans les réserves ou ailleurs.

## Documentation, archivage et recherche

Certaines langues sont assez bien documentées, mais la plupart ne le sont pas. À notre connaissance, très peu de langues font l'objet d'un système efficace permettant l'archivage et la consultation de données linguistiques. Pour certaines langues, on dispose d'outils technologiques pour la documentation et l'archivage (p. ex. dictionnaires en ligne, FirstVoices, applications). Les outils technologiques existants répondent uniquement aux besoins de certains membres de la collectivité. Nous disposons des connaissances et des capacités qui nous permettraient de créer des outils technologiques, mais le manque de financement nous empêche sérieusement de répondre énergiquement aux besoins des collectivités. Par exemple, ces outils ont tendance à être plus utiles aux locuteurs qui maîtrisent ou qui connaissent assez bien la langue qu'aux débutants. Certaines collectivités collaborent avec des linguistes, des anthropologues ou des éducateurs pour ce qui est de la recherche linguistique, de la documentation ou de l'élaboration de programmes d'études, alors que d'autres comptent sur leurs propres chercheurs pour s'acquitter de ces tâches. La propriété des données est source d'inquiétude, car les collectivités ou les aînés dont les propos sont enregistrés n'ont pas tous accès aux données recueillies par des tiers une fois les projets terminés, et ils se voient parfois dans l'obligation de payer pour la documentation

---

<sup>3</sup> Au lieu de permettre de recueillir des données simplement sur la langue parlée « le plus souvent » à la maison, le recensement présente désormais (depuis 2001) l'avantage de recueillir également des données sur la langue parlée régulièrement à la maison.

et les dictionnaires. Une documentation, un archivage et de la recherche de haute qualité sont essentiels à la préservation de toutes les langues autochtones.

## e. Contexte : Enseignement des langues autochtones

### Portée de l'enseignement

1. Petite enfance : Enfants âgés de 0 à 3 ans; programmes pour les familles et les collectivités, programmes de santé et sociaux; soins des nourrissons, foyers de revitalisation linguistique
2. Centres préscolaires : Enfants âgés de 4 et 5 ans; immersion, foyers de revitalisation linguistique, préparation à la vie scolaire
3. De la maternelle à la 12<sup>e</sup> année : Enfants et adolescents âgés de 5 à 18 ans; immersion, modèle d'intégration, modèles parallèles, modèle multiethnique/multilingue
4. Programmes d'éducation aux adultes, programmes de recyclage, préparation à l'emploi, programmes de préparation aux cours postsecondaires
5. Établissements d'enseignement postsecondaire, collèges, diverses disciplines universitaires, mais principalement celles axées sur l'enseignement, la linguistique, l'acquisition d'une langue seconde et les programmes sociaux
6. Programmes d'apprentissage linguistique communautaires et territoriaux

### Enjeux, problèmes et possibilités

1. La gestion, la planification et le financement sont fragmentés au sein de ministères provinciaux et fédéraux, lesquels ne sont pas conçus pour travailler de façon concertée. En raison de cette fragmentation de l'administration et du financement, il n'existe aucune approche globale visant à appuyer la revitalisation des langues autochtones. Par exemple, le financement des programmes linguistiques dans les écoles est limité et le financement des activités communautaires et des activités pour les apprenants adultes est très limité, ce qui a entraîné l'isolement des programmes scolaires.
2. Les langues autochtones du Canada sont placées dans la catégorie « Autres »; seuls le français et l'anglais sont des langues « officielles ». Cela nuit à l'enseignement des langues autochtones dans tous les établissements d'enseignement.
3. Les Autochtones du Canada sont multiculturels et multilingues et essaient de prospérer dans un pays voué à l'universalisme qui refuse de reconnaître les différences.
4. Les Autochtones du Canada sont mobiles et fondent leur foyer sur leur territoires respectifs ou ailleurs dans diverses collectivités et régions urbaines. Bien que bon nombre d'entre eux maintiennent un lien avec leur territoire, les politiques gouvernementales ont imposé une division entre les peuples autochtones du Canada, les ont déplacés et les ont aliénés.
5. Les personnes travaillant à la revitalisation des langues autochtones au sein d'établissements doivent combiner et négocier plusieurs contextes comme le monde traditionnel, le monde occidental contemporain et la décolonisation des relations historiques colonisées.
6. Les établissements d'enseignement conférant des titres de compétence ne tiennent pas compte des besoins des collectivités autochtones concernant la revitalisation, la préservation, la promotion, la récupération et le maintien de leurs langues.



7. Le financement de la récupération, de la revitalisation et du maintien des langues autochtones doit être structuré de manière à être soutenu, continu et global. Le financement ponctuel de projets à court terme peut se poursuivre, mais ne peut constituer le seul moyen de soutenir le développement des langues autochtones.
8. L'élaboration des programmes d'études doit se faire à plusieurs niveaux pour permettre l'apprentissage quels que soient l'âge et les compétences linguistiques.
9. Contrairement aux enseignants d'autres matières, les enseignants de langues autochtones ont rarement le luxe de pouvoir commander des programmes d'études et du matériel pédagogique par catalogue ou auprès de librairies; ils doivent plutôt créer leurs propres ressources. Comme le faisait remarquer un enseignant : « Il n'y a pas de source où puiser des programmes; il faut tout concevoir nous-mêmes, la plupart du temps, au fur et à mesure. » Par ailleurs, la plupart des enseignants de langues autochtones ne disposent pas de suffisamment de temps dans le cadre de leurs jours de travail rémunérés pour préparer des programmes et des ressources, et on s'attend à ce qu'ils le fassent dans leurs temps libres.
10. Les enseignants de langues actuels et futurs doivent apprendre à élaborer des programmes d'études. Plus particulièrement, les enseignants ont manifesté le besoin de disposer d'une documentation imprimée comme des livres et des aides visuelles, préférablement accompagnés de CD audio ou de DVD. Cela fait ressortir la nécessité d'une formation et d'un soutien technique dans des domaines comme l'enregistrement de bandes audio et la technologie informatique. Il convient de répondre à ces besoins dans l'élaboration de programmes de formation et de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel enseignant.
11. Les enseignants de langues dans les écoles autochtones travaillent sur tant de fronts – enseignement, élaboration de programmes d'études, documentation de la langue et ainsi de suite – que l'approfondissement de la technologie se retrouve au bas de leur liste de priorités. Les enseignants de langues autochtones et les aînés ont besoin de soutien pour apprendre la technologie. On ne devrait pas s'attendre à ce qu'ils ajoutent une formation technologique avancée à leur horaire déjà chargé; ils devraient avoir à apprendre uniquement les aspects de la technologie qui les aideront à mieux s'acquitter de leurs fonctions actuelles – par exemple, l'utilisation d'ordinateurs pour créer du matériel pédagogique plus rapidement que s'ils avaient à le dessiner à la main. Entre autres, un programme communautaire d'enseignement d'une langue autochtone fait appel à des jeunes qui s'y connaissent en technologie pour que, jumelés à un aîné qui maîtrise la langue, ils travaillent à des projets linguistiques. D'une part, les jeunes aident les aînés à utiliser la technologie d'enregistrement et, d'autre part, ceux-ci partagent leur expertise linguistique et culturelle avec les jeunes. Cet excellent modèle pourrait très bien être appliqué dans de nombreux programmes communautaires de revitalisation et de documentation linguistiques de la province. Grâce au financement nécessaire, un modèle semblable pourrait être élaboré pour les écoles autochtones et les nouveaux diplômés ou les élèves plus avancés pourraient être embauchés pour offrir du soutien technique aux enseignants de langues autochtones et aux aînés dans leur école.
12. La technologie peut jouer un rôle important dans le soutien de la revitalisation des langues autochtones, mais le désir ardent d'utiliser les tout nouveaux gadgets peut également distraire les intervenants du but véritable de la revitalisation linguistique : faire en sorte que l'on parle de nouveau les langues autochtones dans les familles et les collectivités. Au sein de deux collectivités, les enseignants de langues autochtones, les aînés et les locuteurs maîtrisant leur langue se sont dits tristes de se voir « remplacer par la technologie » du fait que leur nation avait accueilli l'archivage linguistique numérique avec tant d'enthousiasme. Certes, les collectivités

devraient être encouragées à profiter des soutiens technologiques pour l'apprentissage des langues autochtones, mais les responsables des organisations provinciales qui appuient la revitalisation linguistique devraient également prendre le temps de se pencher sur le rappel offert par ces aînés : il faut adopter une approche multidimensionnelle pour raviver véritablement une langue sous tous les aspects de la vie familiale et communautaire. La technologie ne représente qu'un aspect de la revitalisation linguistique.

### Besoins en matière de programmes selon une perspective communautaire

- Fonds réservés, prévisibles, durables et à long terme
- Plan clair pour le recrutement d'enseignants de langue et leur maintien en fonction
- Installations appropriées pour les enseignants, les foyers de revitalisation linguistique et les programmes d'immersion pour adultes
- Plan axé sur l'établissement de liens entre la langue et la culture ainsi que d'autres matières
- Solution à l'écart qui existe entre l'école et la collectivité dans la planification et le financement
- Perfectionnement professionnel pour les enseignants et les administrateurs
- Soutien de la collectivité et des gouvernements fédéral et provinciaux
- Enseignants de langue qualifiés, parlant couramment leur langue et sachant la lire et l'écrire
- Ressources pour l'apprentissage et la conception de programmes d'études
- Stratégies de gestion des salles de classe fondées sur la perspective autochtone et la perspective du monde occidental
- Besoin de travailler avec les apprenants dans les programmes d'éducation spécialisée
- Nécessité pour les parents d'apprendre la langue
- Nombre insuffisant de programmes linguistiques pour les adultes
- Nouveaux élèves ou étudiants ne connaissant pas la langue
- Manque de vision commune
- Nombre insuffisant de locuteurs capables de parler couramment la langue
- Enseignant ne parlant pas couramment la langue

### Culture dans le domaine de l'apprentissage linguistique

- Les pratiques culturelles sont les occasions les plus fréquentes d'utiliser les langues autochtones dans la collectivité. On y entend des mots-clés, des expressions et du langage parlé.
- Des pratiques culturelles sont organisées à l'école (prières d'ouverture, célébrations, fêtes, potlachs).
- Les camps culturels et les cérémonies saisonnières.
- Le développement de relations et de l'esprit communautaire pour jeter les bases de l'apprentissage linguistique, tout particulièrement dans un milieu culturel basé sur le territoire.
- La perception du monde est déformée lorsqu'on est confiné dans un établissement où le programme d'études a été conçu uniquement pour exposer l'élève à la langue. Étant donné que le programme d'études est souvent fondé sur un modèle d'apprentissage du français ou de l'anglais langue seconde, la langue autochtone est perçue par rapport à ces autres langues, ce qui entraîne des malentendus et une mauvaise utilisation des concepts linguistiques. Par exemple, lorsque des élèves demandent des traductions à partir de l'anglais, d'expressions idiomatiques en anglais, par exemple, la langue autochtone est apprise du point de vue de l'anglais.

- Pour l'enseignement de la langue, il est important de tenir compte de l'endroit où celle-ci sera utilisée. Où les élèves l'entendront-ils? Ont-ils la possibilité de l'utiliser avec les membres de leur famille ou de la collectivité? Où pourraient-ils l'apprendre auprès de locuteurs et d'aînés de la collectivité? Le programme d'études doit être rattaché à des milieux de communication de la vie réelle, éventuellement par l'enseignement selon des « thèmes », comme la langue utilisée à l'heure des repas, pour le canotage et dans les cérémonies.
- Au moment de concevoir les leçons, il est important de réfléchir à l'endroit où la langue est parlée au sein de la collectivité et de créer des sujets d'apprentissage linguistique propres à ces endroits.
- Dans une collectivité en particulier, un programme d'apprentissage en fonction du territoire a été mis en place pour répondre aux besoins de certains élèves, mais l'expérience a démontré qu'il est efficace pour tous les apprenants, parce que leur apprentissage inclut les volets linguistique et culturel.
- Les expériences d'apprentissage en fonction du territoire ne doivent pas servir de « complément » au programme d'études. Elles doivent plutôt être intégrées dans celui-ci, parce qu'elles offrent des possibilités d'apprentissage dans une perspective culturelle bien implantée.
- Certains aspects de la langue exigent que les systèmes de croyances liés à cette dernière, comme la reconnaissance des ancêtres et du territoire, soient intégrés dans les leçons. Cette pratique n'est pas acceptée dans les écoles publiques, mais elle constitue une partie importante de la vie.
- Il convient d'inclure les parents, les tuteurs et les familles dans l'apprentissage linguistique des enfants d'âge scolaire.

#### Mesures de soutien efficaces de l'apprentissage linguistique

- Les programmes communautaires d'acquisition d'une langue employant plusieurs stratégies (par exemple les programmes parents-nourrissons motivent et aident les parents à apprendre leur langue autochtone pour qu'elle soit la première langue entendue par leurs bébés). Ainsi, la participation des parents à un foyer de revitalisation linguistique en compagnie de leurs enfants et de locuteurs qui parlent couramment cette langue peut motiver les parents à maîtriser cette dernière.
- Un défenseur de la langue, de la culture et de la collectivité encourageant l'apprentissage et offrant du mentorat et des conseils. Travailler ensemble à atteindre un objectif commun. Bâtir des équipes qui travailleront ensemble à élaborer un programme d'études avec des conférenciers, des artistes et des éducateurs.
- Des preuves physiques de la présence de la langue dans la collectivité, comme des panneaux, des émissions ou des publicités dans les médias et des conférences, aident à créer un environnement favorable.
- Un leadership déterminant et l'administration de la langue qui comprennent tous les niveaux de scolarité dans les écoles et dans la collectivité [des partenariats, des échanges, une planification à long terme, la promotion de la langue, le réseautage entre les locuteurs de différentes langues et entre les locuteurs de dialectes d'une même langue].
- Des programmes et des services basés sur une compréhension approfondie et l'observation, l'écoute des besoins dans les collectivités, décrits par les gens sur le

terrain, qui se traduisent par une transformation ou des modifications des structures institutionnelles pour répondre aux besoins et atteindre les objectifs des collectivités.

## f. Contexte : Les langues autochtones en milieu urbain

Au Canada, les locuteurs de langues autochtones vivent dans les réserves ainsi qu'en milieu rural et urbain. Selon le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en 2014, 48 % des Indiens inscrits, soit 448 163 personnes sur un total de 936 225, vivaient hors réserve [Affaires indiennes et du Nord Canada, 2015]. En outre, des Indiens non inscrits, des Métis et des Inuits vivent en milieu urbain et en milieu rural. Dans l'ensemble du Canada, on compte d'importants centres de populations autochtones dans les villes<sup>4</sup>.

La vie en milieu urbain et en milieu rural parmi des gens qui parlent une langue autre que les langues autochtones a effectivement des conséquences. Selon le recensement de 2011, les locuteurs dont la langue maternelle est une langue autochtone ont tendance à parler leur langue maternelle à la maison s'ils vivent dans une région habitée par d'autres personnes qui parlent cette même langue. En revanche, il est moins probable qu'ils utilisent leur langue maternelle à la maison s'ils vivent dans une région où le pourcentage de personnes qui ont déclaré parler leur langue maternelle est faible [Statistique Canada, 2015]. On le sait déjà, l'utilisation et l'acquisition des langues des Premières Nations dans une réserve représentent des défis, mais les familles qui déménagent ou résident dans des collectivités où ces langues ne sont pas beaucoup utilisées se heurtent à d'autres difficultés.

Malgré les conflits de territoires de compétence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant la responsabilité des dépenses à engager pour les Autochtones qui vivent hors réserve, les gammes de services offertes aux Autochtones dans les villes s'élargissent continuellement. Par exemple, on compte 118 centres d'amitié dans chaque province et territoire. À cela s'ajoutent les sections locales de l'Association des femmes autochtones, les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones, les garderies, les associations d'habitations urbaines, les organisations d'emploi et de formation, les cercles de justice et les groupes de développement des affaires. Les organismes scolaires axés sur les Autochtones au sein des conseils des écoles publiques ou dans les collèges et les universités interviennent également de plus en plus fréquemment dans la prestation de services directs auprès des communautés autochtones en milieu urbain.

Malgré les conflits de territoires de compétence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant la responsabilité des dépenses à engager pour les Autochtones qui vivent hors réserve, les gammes de services offertes aux Autochtones dans les villes s'élargissent continuellement. Par exemple, on compte 118 centres d'amitié dans chaque province et territoire. À cela s'ajoutent les sections locales de l'Association des femmes autochtones, les programmes d'aide préscolaire aux Autochtones, les garderies, les associations d'habitations urbaines, les organisations d'emploi et de formation, les cercles de justice et les groupes d'aide à la création d'entreprises. Les organisations axées sur l'éducation des Autochtones au sein des conseils scolaires publics ou dans les collèges et les universités interviennent également de plus en plus fréquemment dans la prestation de services directs auprès des collectivités autochtones en milieu urbain.

Bon nombre de ces organisations offrent des programmes d'introduction à la langue de temps en temps. Il s'agit de programmes dans lesquels les gens de tous les âges

---

<sup>4</sup> Se reporter à l'analyse de Norris et de Clatworthy (2011) sur les tendances des populations autochtones du Canada en matière de migration et d'urbanisation à long terme.

peuvent apprendre les salutations et les expressions de base courantes. Ce sont des programmes conçus pour sensibiliser les gens à la langue et promouvoir l'esprit communautaire. Il s'agit de programmes différents des programmes d'apprentissage d'une langue autochtone comme langue seconde offerts par beaucoup de districts scolaires. Les programmes communautaires de sensibilisation linguistique sont peu coûteux à mettre en œuvre, dépendent souvent de ressources à court terme et sont rarement reconnus à des fins d'obtention de crédits.

Dans bien des villes, l'un des défis particuliers que les fournisseurs de services aux Autochtones doivent relever, c'est de choisir les langues à soutenir. Par exemple, dans les grands centres urbains, on retrouve parfois de fortes concentrations d'Autochtones appartenant à différents groupes linguistiques. Les fournisseurs de services ont souvent du mal à établir les secteurs où les rares ressources financières et humaines doivent être affectées.

Le nouveau gouvernement fédéral s'est engagé ouvertement à améliorer les relations avec les Autochtones, d'abord et avant tout en appliquant les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. [Se reporter au résumé des recommandations tirées de ces documents qui font référence aux langues autochtones en particulier, de même qu'à certaines des recommandations du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones, 2005, qui figurent à l'annexe B.] La Commission de vérité et réconciliation réclame une loi fédérale pour soutenir les langues autochtones ainsi que la création d'un bureau du commissaire aux langues autochtones, pour promouvoir les langues autochtones et rendre compte de la suffisance du financement fédéral. La mise en application de ces recommandations soulèverait les questions suivantes concernant les langues autochtones en milieu urbain

Une loi fédérale reconnaissant les langues autochtones doit-elle être applicable hors réserve ou est-ce la responsabilité des provinces et des territoires? Les langues que nous parlons ne sont pas limitées par les frontières des réserves et des provinces. Une loi reconnaissant les langues autochtones et prévoyant du financement pour les protéger et les revitaliser doit s'appliquer dans les réserves et ailleurs.

Quelles sont les conséquences du nombre insuffisant de partenariats intergouvernementaux et du manque de collaboration et de responsabilités entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour ceux qui ne vivent pas sur leur territoire natal où leur langue maternelle est parlée? Par exemple, les locuteurs cris représentent le plus grand groupe linguistique de la Colombie-Britannique, tout particulièrement en milieu urbain, mais les ressources en cri mises en place en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ne peuvent pas nécessairement répondre aux besoins de ces locuteurs. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements des Premières Nations ont des rôles importants à jouer, mais la législation et le financement du gouvernement fédéral jetteront les bases sur lesquelles des partenariats pourront être bâtis ultérieurement.

Qu'est-ce qui doit se passer pour que le nombre de locuteurs de langues autochtones augmente en milieu urbain? Les Autochtones hors réserve ont besoin de possibilités équitables pour s'engager dans des initiatives de revitalisation de leur langue. La revitalisation des langues autochtones ne peut pas tolérer les obstacles au financement imposés par les conflits de compétence fédérale-provinciale.

Quelles sont les dimensions hors réserve à prendre en considération en appliquant les recommandations de la CVR? Par exemple, les ressources pour l'apprentissage des

langues hors réserve sont souvent insuffisantes. Comment peut-on régler ces problèmes? Faut-il d'autres ressources pour soutenir l'apprentissage des langues autochtones dans les villes? Les problèmes liés aux ressources dans les réserves et hors réserve requièrent souvent des fonds supplémentaires, en plus d'une collaboration entre différentes compétences et divers fournisseurs de services. Quels types d'initiatives peuvent être mis en œuvre dans les villes pour sensibiliser le grand public aux langues autochtones? La Commission de vérité et réconciliation a démontré qu'il faut d'abord sensibiliser le public avant de pouvoir amorcer un changement.

### 3. Réussites, défis, conclusions et recommandations

Une rencontre de trois jours ne donne pas suffisamment de temps pour procéder à un examen détaillé de tous les aspects concernant les langues autochtones au Canada. Le groupe de travail a toutefois beaucoup accompli au cours de ces trois jours et les participants se sont entendus pour en arriver à formuler plusieurs recommandations. Nous présentons ci-après un échantillon sommaire de réussites, défis, conclusions et recommandations qui ont fait l'objet de mentions par les groupes de discussion axés sur quatre thèmes différents au cours de la rencontre.

#### a. Droits, lois et politiques autochtones au Canada

##### Recommandations

En ce qui concerne les droits de la personne, les obligations constitutionnelles, les lois et les politiques, les principales recommandations demandent au gouvernement fédéral de mettre en œuvre de façon urgente les *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation* (voir la Section 2c) en matière de langues autochtones, en particulier ceux qui concernent la reconnaissance des droits linguistiques des Autochtones, par exemple par l'adoption d'une loi sur les langues autochtones et la création d'un commissaire aux langues autochtones. Le gouvernement se doit de légiférer à cet égard et ce, pour plusieurs raisons, dont les suivantes :

1. Des garanties de financement à long terme, durable, prévisible et équitable sont nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives et d'activités de revitalisation, de récupération, de préservation et d'enseignement des langues autochtones, menant à la maîtrise linguistique.
2. La revitalisation, la récupération, la préservation de **toutes langues autochtones** et l'enseignement de ces langues et par le biais de celles-ci **ont de l'importance**, y compris les langues qui survivent indirectement (c'est-à-dire les langues qui sont en train d'être revitalisées au moyen de documentation ou d'archives, ou les langues dont les locuteurs principaux sont des apprenants d'une langue seconde d'âge adulte);
3. Les peuples autochtones ont pour objectif explicite d'établir les langues autochtones de la région qui s'appelle maintenant le Canada **en tant que langues vivantes**;
4. La flexibilité en matière de financement est requise;
5. Tous les enfants autochtones ont le droit de bénéficier d'une éducation dans leur langue maternelle, quel que soit leur lieu de résidence. Malgré les gains réalisés relativement aux droits de la personne, à l'échelle internationale grâce à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à d'autres instruments internationaux en matière des droits de la personne, ainsi que par la reconnaissance constitutionnelle des droits autochtones et des droits issus de traités, à l'échelle canadienne, les systèmes éducatifs canadiens n'ont pas réussi à offrir aux enfants et jeunes Autochtones une éducation dans leur langue maternelle, et ce, en tant que droit de la personne dont ils devraient pouvoir bénéficier;
6. Des situations d'impasse existent, résultant de conflits de compétences, entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et impliquant aussi les conseils scolaires

concernés par l'offre d'une éducation pertinente en langues autochtones. Il est à espérer que l'adoption de lois pourra contribuer à résoudre de telles situations de sorte que l'éducation en langues autochtones soit fournie à grande échelle aux locuteurs de langue première et de langue seconde dans l'objectif de leur permettre d'atteindre la maîtrise linguistique.

Les experts qui se sont rassemblés ne s'opposaient pas aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, notamment les appels en vue de l'adoption de lois et de la création d'un commissaire aux langues autochtones. Dans le cas de l'adoption de lois et de la création d'une commission aux langues autochtones, nous recommandons, comme étape essentielle, la tenue d'un processus officiel de consultation des intervenants qui travaillent dans le domaine de l'enseignement des langues autochtones et qui ont obtenu de bons résultats en matière de transmission de la maîtrise linguistique. La reconnaissance de ces droits par législation ne suffit pas; il est essentiel de disposer d'un financement garanti et suffisant pour renforcer les capacités nécessaires à la revitalisation des langues autochtones.

De plus, nous recommandons la tenue d'un examen en profondeur de l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés portant sur les droits linguistiques des minorités et la reconnaissance de la légitimité légale de tels droits, et que l'on tienne compte des dispositions de l'Article 23 pour reconnaître, préserver et revitaliser les langues autochtones. Par exemple, le droit pour un Autochtone de recevoir une éducation dans sa langue autochtone devrait être reconnu au même titre que le droit des Canadiens d'avoir une éducation en français ou en anglais.

## b. Revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire

### Objectifs, défis et possibilités

Les langues autochtones sont loin de se trouver dans la même situation partout au Canada : certaines langues nécessitent une revitalisation, alors que d'autres ont besoin d'être soutenues dans leur usage. La discussion du groupe de travail sur la revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire était centrée sur le besoin de **faire évoluer** les initiatives linguistiques qui développent une sensibilisation ou des connaissances de base d'une langue vers des initiatives qui développent la maîtrise linguistique de ses locuteurs. Nous avons pour objectif de recréer nos langues en tant que langues vivantes pour l'ensemble de la communauté. Le groupe de travail a analysé en détail les défis, les réussites et les possibilités en matière de revitalisation linguistique en milieu communautaire. Les quatre thèmes principaux qui sont ressortis des discussions concernent **(i) la sensibilisation et les attitudes, (ii) la planification linguistique, (iii) les programmes d'immersion, la mesure et l'évaluation et (iv) le partage des connaissances**. Le tableau 1 présente un sommaire du contenu de ces thèmes.

**Tableau 1 : Sommaire des défis et des possibilités**

Défis	Recommandations
<i>Attitudes et participation des collectivités</i>	
–Manque de confiance concernant leurs habiletés d'expression orale de	–Une campagne nationale de communication et de sensibilisation portant sur l'importance et la valeur des



<p>la part de tous les participants;          –Une pudeur persistante au sujet de la langue;          –Attitudes négatives vis-à-vis des efforts nécessaires à la revitalisation des langues;          –Manque de participation des collectivités;          –Manque d’engagement individuel à l’égard de l’apprentissage</p>	<p>langues autochtones; transmettre le message selon lequel ces langues sont des <b>langues vivantes</b>;          –Des efforts de sensibilisation du milieu communautaire pour lutter contre la stigmatisation, la pudeur et les attitudes négatives;          –Une signalisation bilingue et une signalisation unilingue autochtone visant à faire reconnaître les langues autochtones et à rehausser leur statut;          –La tenue de séances de perfectionnement professionnel destinées à l’acquisition de bonnes méthodes d’enseignement des langues;          –L’apprentissage des langues pour tous : un financement individuel devrait être disponible (p. ex. des bourses ou des subventions) pour donner aux gens motivés la chance d’apprendre leur langue.</p>
<p><i>Planification linguistique</i></p>	
<p>–Absence de planification stratégique orientée vers des objectifs précis</p>	<p>–L’élaboration de plans d’action communautaires pour chaque langue et chaque collectivité, ce qui peut représenter des sous-ensembles d’une collectivité, vivant dans une réserve ou hors réserve;          –Des animateurs sont requis pour aider les collectivités dans la formation et le perfectionnement visant une planification linguistique stratégique; l’établissement d’objectifs clairs comportant des cibles mesurables axées sur la performance; l’existence d’objectifs clairs facilite l’évaluation.</p>
<p><i>Programmes d’immersion, mesure et évaluation</i></p>	
<p>–Aucun programme d’immersion n’est offert;          –Souvent, les communautés ne savent pas quels programmes seraient susceptibles de répondre efficacement à leurs besoins courants</p>	<p>–Des programmes d’enseignement et de formation sont requis pour aider les collectivités à mettre en place des programmes d’immersion;          –Améliorer la maîtrise linguistique des enseignants actuels et éventuels;          –<b>Un modèle de cadre national</b> (guide pratique) à l’intention des collectivités, leur permettant de s’évaluer en fonction de ce modèle et de choisir ensuite les meilleures options pour la revitalisation linguistique; ce modèle fournirait un continuum d’actions communautaires, un cadre prescrit avec un tableau d’évolution des progrès<sup>5</sup>.          –Les collectivités doivent décider elles-mêmes des actions à entreprendre; elles ont besoin d’une méthode qui assurera la réussite de tous et chacun (l’idée du plan d’apprentissage personnalisé adaptée au système linguistique).</p>
<p>Des programmes d’immersion qui ne</p>	<p>–Le personnel offrant les programmes d’immersion doit</p>

<sup>5</sup> Le modèle pourrait se baser sur les échelles de vitalité existantes, telles que celles proposées par le Groupe d’experts spécial de l’UNESCO sur les langues en danger (2003).

<p>sont pas entièrement conformes aux normes de l'immersion totale</p>	<p>faire l'objet d'une formation en enseignement et apprentissage d'une langue seconde, avec spécialisation en enseignement par immersion;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les membres du personnel et de la communauté doivent également comprendre la raison du choix de l'immersion afin de comprendre l'importance de ne pas « glisser » vers l'anglais dans les conversations;</li> <li>-Les programmes d'immersion devraient être donnés séparément des programmes d'enseignement régulier en anglais;</li> <li>-Les programmes doivent être évalués de façon régulière et rigoureuse, éventuellement par un organisme extérieur.</li> </ul>
<p>-Absence de mesure de la maîtrise linguistique dans le cadre des programmes d'immersion</p>	<p>-L'élaboration ou l'adaptation de mesures telles que celles du modèle de l'ACTFL (American Council on the Teaching of Foreign Languages) pour adultes;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les membres du personnel ont besoin d'une formation qui leur explique <b>comment</b> effectuer des mesures efficaces.</li> </ul>
<p>-Manque de continuité des programmes d'immersion -Manque de programmes d'immersion pour adultes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les programmes d'immersion doivent être offerts à partir du niveau préscolaire jusqu'à l'âge adulte;</li> <li>-Les jeunes parents et les adultes en âge de procréer constituent un groupe cible particulièrement important (ils parlent ou parleront à leurs enfants); des primes d'encouragement peuvent être offertes (comme dans le cas d'un programme de formation en cours d'emploi ou d'allocations pour frais d'études);</li> <li>-La collectivité doit diriger ses propres programmes de formation.</li> </ul>
<p>-Manque de données de référence sur les langues et sur les programmes linguistiques au palier communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-La collection de données de référence pourrait s'effectuer à l'échelle nationale, comprenant les types de programmes offerts dans chaque communauté;</li> <li>-Les communautés doivent être consultées sur leurs priorités au moment d'établir le financement des programmes.</li> </ul>
<p><i>Échanges et collaboration</i></p>	
<p>Les collectivités manquent d'information sur la façon de mettre en œuvre des programmes et politiques efficaces;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les collectivités partageant une même langue doivent collaborer entre elles;</li> <li>-Les collectivités désirent établir des</li> </ul>	<p>- <b>Un institut linguistique</b> : un endroit où les collectivités peuvent obtenir des renseignements sur les différents types de programmes, et de l'information sur chaque langue (<b>centre d'échanges</b>), bénéficiant de types particuliers de formation et partager des ressources entre elles (<b>mobilisation des connaissances</b>), et qui peut aussi comprendre des archives de documents en différentes langues autochtones;<sup>6</sup></p>

<sup>6</sup> Il importe de comprendre qu'une commission des langues (Section 2c) et un institut linguistique représentent deux entités bien distinctes ayant des buts différents. Il est préférable que toute nouvelle

<p>liens avec diverses collectivités linguistiques à des fins d'apprentissage et de partage de ressources</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–L'information du centre d'échanges devrait être facilement accessible en ligne et peut-être aussi incorporée dans des modèles existants, telles les cartes linguistiques (<i>Languages Map</i> de Norris Research, 2016). L'utilisation du centre d'échanges devrait faire l'objet d'une observation afin de déterminer les données relatives à son utilisation et l'emplacement des utilisateurs;</li> <li>–Les anonymes devraient pouvoir faire l'objet de recherche et être utilisés;</li> <li>–Les outils et services en ligne FirstVoices constituent une forme de collaboration rentable de collecter et de partager des renseignements et des données linguistiques, et de conserver le droit de propriété sur ceux-ci; le site met également en valeur le potentiel de la technologie langagière et de l'enregistrement des langues. FirstVoices pourrait devenir un programme national moyennant un enrichissement de son contenu et un financement accru;</li> <li>–Tenir régulièrement des conférences ou des réunions à l'échelle nationale et régionale en vue de promouvoir la collaboration et les échanges</li> </ul>
<p>–Des niveaux de coordination multiples</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Les services ministériels de la santé, du développement social, de la formation et de l'éducation doivent s'aligner sur les programmes linguistiques. Les divers paliers et ministères du gouvernement doivent mieux coordonner leurs activités;</li> <li>–La composante langagière devrait être intégrée dans tous les programmes (p. ex. programmes prénataux, de nutrition, programmes destinés aux jeunes, etc.)</li> </ul>
<p>–Des efforts qui manquent de coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Lorsque plusieurs collectivités partagent une même langue, elles devraient collaborer le plus possible à l'élaboration d'une stratégie globale au lieu de travailler chacune de son côté;</li> <li>–Il n'y a pas lieu de mettre en opposition les services de documentation et les programmes visant l'amélioration de la maîtrise linguistique; ces deux types de programmes devraient faire partie d'un même effort</li> </ul>
<p>–Des problèmes de collaboration entre services liés à différents dialectes d'une même langue</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>–Accepter les différences mais souligner la nécessité d'une collaboration;</li> <li>–Les ressources utilisées par les programmes d'immersion qui utilisent des images peuvent être aisément partagées entre les services d'enseignement visant différents dialectes;</li> <li>–Établir des comités consultatifs et de réseautage ayant comme mandat l'échange de ressources (cette initiative doit être financée)</li> </ul>

structure créée soit de portée plus générale que restreinte. Par exemple, un centre d'échanges d'information peut être intégré au sein d'un institut.

## Recommandations propres à l'Initiative des langues autochtones (ILA)

L'Initiative des langues autochtones (ILA), par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien, assure la prise en charge de la préservation et de la revitalisation des langues autochtones en mettant en œuvre des projets et activités en milieu communautaire. Une fois renouvelé, le programme doit financer des activités, des programmes et des initiatives visant à favoriser la maîtrise linguistique des locuteurs, tout en étant flexible dans son approche. La mise en place d'un processus de consultation formelle des divers intervenants qui travaillent dans ce domaine et qui ont obtenu de bons résultats est nécessaire. Le groupe de travail a traité de suggestions particulières qui contribueraient à améliorer le programme dans une perspective communautaire. Premièrement, un processus permanent de demande de financement serait à privilégier plutôt qu'un processus qui serait astreint à une date d'échéance annuelle. De plus, un financement qui n'est pas établi en fonction de l'année financière serait avantageux pour la plupart des programmes puisque les programmes linguistiques ne suivent pas un calendrier correspondant à l'année financière. Un financement pluriannuel est important pour la réussite de bon nombre d'initiatives linguistiques. Le processus de la demande est difficile; les communautés se voient souvent obligées de faire un compromis sur la qualité afin de respecter des échéances serrées. Il serait utile de réduire l'intervalle de temps requis entre la soumission de la demande et la mise en œuvre des programmes locaux. Les rapports d'activités et rapports financiers ne devraient pas représenter un fardeau excessif pour le personnel du programme linguistique mais devraient plutôt servir à appuyer les activités et les résultats visés dans le cadre des programmes locaux. Finalement, il serait avantageux pour les communautés d'avoir la possibilité de réaliser leurs programmes en collaboration avec d'autres communautés. Le modèle actuel encourage la concurrence plutôt que la collaboration.

Le groupe de travail a eu quelques échanges concernant de nouveaux modèles possibles de financement, y compris par le biais de la désignation d'un seul organisme national (p. ex. le modèle retenu par la Fondation autochtone de guérison), d'un modèle s'appuyant sur un « Centre des langues et des cultures autochtones » (suivant la recommandation du Groupe de travail [sur les langues et les cultures autochtones]), d'un modèle régional (tel que celui du First Peoples' Cultural Council), d'un modèle basé sur une famille de langues ou sur une langue particulière, ou un modèle comprenant une commission des langues autochtones ainsi qu'un organisme de langues autochtones (p. ex. le modèle *māori*). Chacun de ces modèles comporte des aspects positifs et négatifs; une consultation plus poussée est recommandée.

### c. Enseignement des langues autochtones

#### Cadre pour l'établissement des coûts, l'approche et les responsabilités

DOMAINE	APPROCHE	RESPONSABILITÉ
Politiques et législation	Réexaminer toutes les accréditations et les politiques (en ce qui concerne la reconnaissance juridique et le financement établi par la loi),	Le gouvernement fédéral Les gouvernements provinciaux et territoriaux Un commissaire aux langues autochtones

	<p>visant la prise en charge des besoins linguistiques autochtones, comme les programmes d'études de langues et les politiques d'apprentissage linguistique, un organisme de réglementation des enseignants.</p> <p>Déterminer les politiques requises pour revitaliser les langues, ou les récupérer et en maintenir l'usage dans tous les domaines de gouvernance et des services.</p>	<p>Les tribus/Premières Nations/langue du territoire natal</p> <p>La communauté</p>
<p><b>Planification</b></p> <p>Une planification à tous les paliers de gouvernance visant à récupérer, à revitaliser et à maintenir l'usage de toutes les langues autochtones du Canada. Une planification à long terme avec reddition de compte fondée sur l'atteinte de chacun des objectifs. Cette planification doit tenir compte des Autochtones qui n'habitent plus dans le territoire de leur langue natale.</p>	<p>Un territoire de langue natale comprend toutes les communautés qui partagent une langue commune, ainsi que celles parlant les nombreux dialectes de cette langue. Établir une autorité linguistique qui collaborera à la reconstruction linguistique dans tous les domaines communautaires, comme la langue communautaire, les programmes scolaires, des programmes axés sur les besoins du territoire et destinés aux apprenants de tout âge. Cette autorité représentera toutes les communautés d'une langue donnée, prendra toutes les décisions sur les travaux liés à la langue et constituera le centre de prise de décisions en matière de revitalisation, de récupération et de maintien de l'usage des langues.</p>	<p>La langue du territoire natal</p> <p>Les familles linguistiques</p> <p>L'intercommunauté</p> <p>Le district scolaire</p> <p>L'école</p> <p>L'école des Premières Nations</p> <p>Les gouvernements</p> <p>Les organisations autochtones provinciales</p> <p>Les institutions et organismes de services provinciaux</p> <p>Un commissaire aux langues autochtones</p>
<p><b>Financement</b></p> <p>Un financement complet à long terme qui est garanti en vertu de la loi, durable et prévisible, visant l'objectif global de récupération, de revitalisation et de maintien de l'usage des langues autochtones au Canada.</p>	<p>Les districts scolaires</p> <p>Les écoles</p> <p>Les écoles des Premières Nations</p> <p>Des programmes communautaires d'apprentissage linguistique</p> <p>Des programmes d'apprentissage linguistique destinés aux adultes</p> <p>Les programmes</p>	<p>Le gouvernement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● AANC</li> <li>● Patrimoine canadien</li> </ul> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé</li> <li>● Services sociaux</li> <li>● Relations avec les Autochtones</li> </ul>

	<p>d'apprentissage linguistique hors réserve</p> <p>L'enseignement postsecondaire : recherche, formation des enseignants, études en linguistique</p> <p>Les bourses d'études/subventions</p>	
<p><b>Documentation, archivage et ressources</b></p> <p>Chaque langue se trouve à un stade différent de son évolution. Les ressources sont dispersées : elles se trouvent auprès des membres d'une communauté, des linguistes, anthropologues, dans les traités affectant les terres et les ressources??, les bureaux des traités, les organismes politiques, les bibliothèques, les universités, les musées, les bureaux gouvernementaux; toutes ces ressources doivent faire l'objet d'une collecte, être numérisées, organisées, protégées et rendues accessibles.</p>	<p>Des dictionnaires, glossaires et listes de mots, en version imprimée et en ligne</p> <p>Des enregistrements</p> <p>Des archives linguistiques, un centre d'échanges d'information</p> <p>Des programmes d'études</p> <p>Du matériel pédagogique</p> <p>La technologie</p> <p>Les extensions de langage (néologismes)</p> <p>Des ressources qui ne sont pas propres aux langues</p>	<p>Le gouvernement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Patrimoine canadien</li> <li>● AANC</li> </ul> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Éducation</li> <li>● Bureaux des traités</li> <li>● Santé</li> <li>● Services sociaux</li> <li>● Enseignement postsecondaire</li> <li>● Relations avec les Autochtones</li> </ul>
<p><b>Programme de langue en tant que matière</b></p> <p>L'élaboration de guides et de modèles est requise afin de permettre l'enseignement de la langue à des classes de tous les niveaux d'âge et d'année scolaire. À l'heure actuelle, l'enseignement des langues autochtones n'est pas privilégié dans les universités.</p>	<p>La petite enfance, 0 à 3 ans</p> <p>L'éducation préscolaire, 4 ans et 5 ans</p> <p>M-12<sup>e</sup> année*, 6 ans à 18 ans</p> <p>L'éducation des adultes, 18 ans et plus</p> <p>L'enseignement postsecondaire</p> <p>L'apprentissage à distance, ou des cours qui sont donnés loin du territoire de la langue natale</p>	<p>Le gouvernement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● AANC</li> </ul> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Éducation</li> <li>● Enseignement postsecondaire</li> <li>● Services sociaux</li> <li>● Santé</li> <li>● Relations avec les Autochtones</li> </ul>
<p><b>Programmes d'immersion linguistique</b></p> <p>S'inspirer des programmes d'immersion existants, étendre l'accès à ceux-ci, et prévoir des dispositions et des guides</p>	<p>La petite enfance, 0 à 3 ans</p> <p>L'éducation préscolaire, 4 et 5 ans</p> <p>M-12<sup>e</sup> année*, 6 ans à 18 ans</p>	<p>Le gouvernement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● AANC</li> </ul> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Éducation</li> </ul>

<p>devant servir à l'établissement de programmes d'immersion dans toutes les langues natales.</p>	<p>L'éducation des adultes, 18 ans et plus</p> <p>L'enseignement postsecondaire</p> <p>L'apprentissage à distance, des cours qui ne sont pas centrés sur les langues du territoire natal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Santé</li> <li>● Services sociaux</li> <li>● Enseignement postsecondaire</li> <li>● Relations avec les Autochtones</li> </ul>
<p><b>Formation, préparation et perfectionnement professionnel des enseignants</b></p> <p>Élaborer et mettre en place des programmes menant à des diplômes de formation des enseignants qui prennent en compte les besoins de récupération, de revitalisation des langues autochtones et du maintien des compétences de leurs locuteurs. Établir un partenariat avec l'Autorité pour les langues du territoire natal en vue d'assurer la mise en œuvre de cette initiative.</p>	<p>La formation des enseignants : Baccalauréat, maîtrise, doctorat</p> <p>La délivrance d'un brevet d'enseignement, diplômes professionnels</p> <p>La formation des enseignants en cours d'emploi et leur perfectionnement professionnel</p> <p>Le développement des compétences en langues des Premières Nations et celui de la littérature</p> <p>L'élaboration de matériel pédagogique et de programmes d'études</p> <p>Une formation en linguistique et dans les programmes d'enseignement des langues</p> <p>La petite enfance, des programmes destinés aux services de garde</p>	<p>Le gouvernement fédéral</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● AANC</li> <li>● Patrimoine canadien</li> </ul> <p>Autorité pour les langues du territoire natal</p> <p>Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)</p> <p>Les gouvernements provinciaux et territoriaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Enseignement postsecondaire</li> <li>● Éducation</li> <li>● Universités, collèges</li> </ul>
<p><b>Soutien de l'utilisation des langues autochtones dans divers domaines</b></p> <p>Incorporer dans tous les programmes linguistiques des occasions d'utiliser les langues autochtones dans tous les aspects de la vie de la communauté, notamment la langue du territoire natal.</p>	<p>Le foyer, la famille</p> <p>Le milieu de travail</p> <p>L'école</p> <p>La communauté – les cérémonies, rassemblements, des conférenciers</p> <p>Des activités sociales</p> <p>Le gouvernement</p>	<p>AANC</p> <p>Patrimoine canadien</p> <p>Autorité pour les langues du territoire natal</p> <p>Les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Petite enfance</li> <li>● Conseils de bande</li> <li>● Santé</li> <li>● Services sociaux</li> <li>● Relations avec les</li> </ul>

	La terre Des activités culturelles	Autochtones • Terres et ressources
<b>Sensibilisation et promotion</b> Renverser la stigmatisation liée à l'idée selon laquelle les langues autochtones n'ont aucune valeur et qu'elles nuisent à l'apprentissage d'autres langues.	La mobilisation communautaire La promotion et défense des droits La promotion de l'utilisation des langues autochtones La visibilité	Le gouvernement du Canada Autorité pour les langues du territoire natal Les organisations et institutions provinciales et régionales Les gouvernements provinciaux et territoriaux Les municipalités
<b>Médias et communications</b> Assurer que toutes les langues soient présentes dans tous les médias.	La radio La télévision Les médias sociaux Les journaux Les sites Web Les magazines Les communications communautaires	AANC Patrimoine canadien SRC/CBC Office national du film (ONF) Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN)

#### d. Les langues autochtones en milieu urbain

Il y a un nombre presque égal de membres des Premières Nations inscrits au registre fédéral en tant qu'Indiens de plein droit qui vivent dans une réserve (52 %) et qui habitent dans une ville canadienne quelconque (48 %). Sur un total de 936 225 Indiens de plein droit, 448 163 vivent hors réserve. Il s'agit d'individus qui sont peut-être déjà des locuteurs d'une langue des Premières Nations, ou qui pourraient être considérés comme des locuteurs éventuels d'une de celles-ci. Les langues des Premières Nations ne devraient connaître aucune frontière artificielle.

Le groupe de travail a insisté sur le fait que chacune des langues autochtones transmet notre vision du monde, notre philosophie et notre relation avec le monde qui nous entoure. C'est ce qui nous aide à comprendre notre monde et la place que nous occupons au sein de celui-ci. Un processus de guérison est inhérent à l'apprentissage de la langue et au renforcement de notre identité.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> En plus du renforcement identitaire, on a documenté des effets positifs sur la santé physique attribuables à l'utilisation de sa langue autochtone; voir Whalen et coll. (2016) pour en trouver un exemple.



## Réussites

En plus des cours de langues offerts par des organismes urbains tels que les Centres d'amitié autochtones et les Foyers pour femmes autochtones, ainsi que les programmes de langues autochtones en tant que langues secondes offerts dans les écoles publiques, d'autres types d'initiatives sont dignes de mention. Le groupe de travail a signalé que, bien que les initiatives elles-mêmes soient importantes, leurs conséquences non intentionnelles étaient presque aussi significatives.

Un programme Mentor-Apprenti ne requiert que deux personnes, un locuteur et une personne prête à apprendre, et un tel programme n'est pas limité par des restrictions liées à la résidence. Dans l'exemple fourni, qui provient de la Colombie-Britannique, l'apprenti a noté que ce programme lui a permis la création d'une relation avec une personne aînée originaire de la communauté du même territoire natal qui avait déjà habité dans une communauté urbaine pendant des décennies. De plus, au fur et à mesure que des amis et des collègues ont pris connaissance de l'initiative, un petit cercle d'apprenants de la langue s'est formé autour du mentor et de l'apprenti. Ces personnes se rencontrent désormais régulièrement pour apprendre la langue.

Un institut de formation d'été des enseignants en Alberta fonctionne depuis plus d'une décennie pour former des professeurs de langue. Au fil du temps, cette initiative a pris de l'ampleur et étendu sa portée au-delà de la Faculté de l'éducation pour inclure la Faculté des arts et la Faculté des études autochtones. Des entreprises partenaires jouent également un rôle dans le cadre de cette initiative. Ayant débuté avec la formation des enseignants, celle-ci comprend maintenant les artisanats traditionnels et un programme d'immersion pour enfants. Elle est devenue un espace sécuritaire pour les locuteurs de langues autochtones, où il existe un soutien mutuel et un renforcement social en ce qui concerne l'importance de la langue. Le groupe de travail a signalé l'existence d'autres exemples d'initiatives linguistiques englobant l'apprentissage de compétences traditionnelles, de cérémonies et d'un sens d'appartenance au territoire. Ces activités contribuent également à la construction de réseaux et au renforcement de la famille et de la communauté, et elles constituent des composantes importantes de l'apprentissage linguistique.

Parfois le milieu urbain peut fournir aux apprenants qui désirent parler la langue un environnement plus favorable que celui de la communauté de la réserve. Le désir d'apprendre peut être plus fort pour les apprenants qui habitent hors de la communauté linguistique de leur territoire natal. Le milieu urbain peut également fournir un sentiment d'appartenance important à la culture et à l'identité autochtones. On a également signalé que les cours d'initiation à la langue, comme ceux offerts par les organismes communautaires urbains, peuvent ouvrir des possibilités pour les personnes qui n'ont peut-être jamais eu l'occasion d'apprendre voire d'entendre leur langue autochtone. Cet apprentissage linguistique d'introduction peut les mettre sur une voie de renforcement de leur identité et sur le chemin d'une guérison. Ces personnes représentent des locuteurs éventuels.

## Défis

Le groupe de travail a déterminé que l'un des plus grands défis auxquels les Autochtones sont confrontés en milieu urbain est l'acte de survivre. La lutte permanente qu'ils doivent mener pour subvenir à leurs besoins matériels est encore aggravée par la lutte quotidienne à mener contre le colonialisme.

Les conflits de compétence entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux ne viennent en rien faciliter les choses lorsque les besoins des membres des Premières Nations vivant hors réserve sont en jeu. De plus, des conflits liés à la rareté des ressources surgissent entre les gouvernements des Premières Nations, leurs organisations et les organisations urbaines, ce qui peut souvent limiter la capacité des organisations urbaines de dispenser leurs services. Si les ressources sont accessibles tant aux Autochtones vivant dans les réserves qu'à ceux hors réserve, les conflits sont minimisés. La communication au moyen des langues des Premières Nations constitue une force unificatrice, laquelle peut éventuellement servir aux membres des Premières Nations à surmonter certains des obstacles politiques et structurels qui leur ont été imposés.

Il n'existe aucune source particulière de financement destiné à favoriser l'acquisition des langues autochtones ou le maintien des connaissances linguistiques acquises, en milieu urbain. Les fonds disponibles visant les programmes de langues sont rares, mais si cette disponibilité s'améliore, le financement devrait permettre aux Autochtones de renouveler leur lien avec le territoire natal et leurs compétences traditionnelles. Idéalement, les nouvelles initiatives devraient être axées sur les résultats et devraient viser l'atteinte d'objectifs linguistiques à la fois communautaires et individuels.

Il est important pour les autorités des territoires de langues natales d'assurer l'accessibilité de tels programmes aux populations vivant hors réserve. Par exemple, ils peuvent rendre disponibles des ressources d'apprentissage ou devenir les hôtes de programmes de formation d'été, lorsque certains membres vivant hors réserve sont en mesure d'y participer.

Il peut y avoir pénurie d'enseignants de langues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la réserve. Il s'agit d'un défi qui doit être surmonté au moyen de l'offre de programmes de formation d'enseignants.

Les locaux nécessaires à l'offre de cours de langue peut aussi poser un défi dans les centres urbains. Des questions d'ordre politique peuvent influencer l'accès aux espaces requis et les coûts peuvent être prohibitifs. Pour aborder ces problèmes, il peut s'avérer utile d'avoir des alliés qui sont spécialistes de la réconciliation.

La diversité des langues autochtones est une richesse, mais peut aussi constituer un défi lorsque les ressources sont peu abondantes et qu'il faut privilégier une ou des langues dans le cadre des services offerts dans les centres urbains. Cette situation pose un défi pour certains organismes qui ne veulent pas être vus comme ayant favorisé une langue en particulier aux dépens d'une autre. Il existe d'autres défis, tel celui de combler les besoins de groupes linguistiques qui habitent à une certaine distance de leur territoire natal.

La technologie crée de nouvelles possibilités favorisant l'apprentissage des langues. Par exemple, les logiciels de communication Facetime et Skype utilisés sur une tablette sont utiles pour communiquer avec un mentor. Facebook est utilisé par divers groupes linguistiques pour effectuer la coordination d'activités, et aux fins de discussions en ligne au sujet de l'emploi de mots ou d'expressions. Les applications linguistiques pour appareils mobiles deviennent de plus en plus sophistiquées et constituent un moyen d'apprentissage pratique de mots ou d'expressions de base. YouTube est un outil précieux pour la diffusion de scènes en direct et de vidéos animées en langue autochtone. Des films et des dessins animés ont déjà été doublés en langues autochtones, et des écoles d'immersion linguistique font le tournage de leurs propres films ou pièces de théâtre. Il est important de rappeler que le téléphone peut aussi permettre la tenue d'une conversation en langue autochtone.

L'accessibilité est un principe clé pour les membres des Premières Nations vivant hors réserve et pour la revitalisation de leurs langues. Il existe un besoin de faciliter l'accès

aux programmes d'apprentissage, aux ressources pédagogiques, et aux professeurs de langues.

### Stratégies linguistiques urbaines : Que pouvons-nous faire pour *soutenir, développer et construire*?

Cette section présente les résultats de la séance durant laquelle nous avons imaginé les initiatives et mesures de soutien dont pourraient profiter les langues autochtones dans les régions urbaines/hors réserve, si les obstacles étaient levés. Par exemple, il a été suggéré que chaque école publique située en milieu urbain puisse offrir un programme d'immersion en langue autochtone. Les Centres d'amitié pourraient aussi offrir des programmes d'immersion pour adultes et des foyers de revitalisation linguistique, le cas échéant. Des programmes mentor/apprenti pourraient être offerts à un large public. Il est important de montrer un respect pour les langues autochtones historiques de chaque région, même si d'autres langues autochtones peuvent maintenant avoir plus de locuteurs dans cette région.

Les ressources d'apprentissage et d'enseignement linguistique seraient disponibles pour ceux qui en ont besoin par l'entremise de centres d'échanges régionaux/linguistiques centrés sur la famille. Ces entités pourraient être connectées électroniquement à un centre d'échanges national et pourraient promouvoir les langues autochtones, et permettre l'accès à du matériel pédagogique et aux programmes d'apprentissage. Actuellement, quelques Centres culturels des Premières Nations remplissent ce rôle dans le cas de certaines langues. Il faut faire la distinction entre la nécessité d'avoir des centres d'échanges linguistiques et des dépôts de stockage d'information culturelle, jusqu'à ce que les Premières Nations en aient déterminé les conditions d'accès.

Il faut augmenter le nombre d'initiatives de formation d'enseignants des langues. De plus, il faut améliorer ces formations d'enseignants, surtout celles qui ont pour objectif de créer de nouveaux locuteurs des langues en question.

L'énergie de la jeunesse constitue un puissant facteur de motivation pour la revitalisation linguistique et il faut l'encourager. Par exemple, certains jeunes ont, de leur propre chef, mis sur pied une « maison linguistique » qui leur sert de lieu de rencontre et où ils peuvent s'engager dans des activités d'apprentissage des langues. Il est important d'encourager les communautés linguistiques partout où se trouvent des Autochtones.

Il faut donner aux communautés linguistiques la possibilité d'élaborer des plans linguistiques. Ceux-ci devraient être financés et soutenus de façon à permettre l'atteinte des résultats escomptés. Le renforcement des capacités est essentiel. Le soutien d'agents catalyseurs/navigateurs linguistiques, qui sont de personnes possédant de l'expérience en développement communautaire et en mesure d'aider à la mise en place de plans linguistiques, peut contribuer à combler les besoins en capacités.

Le groupe de travail a songé à des mesures encourageant la participation à un programme d'acquisition linguistique. Par exemple, des étudiants qui souhaitent s'inscrire à un programme d'immersion linguistique sont souvent confrontés au dilemme de perdre leur place dans la file d'attente pour obtenir un financement postsecondaire. Une des options possibles serait de modifier les lignes directrices relatives au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire en vue de faire en sorte que les étudiants qui participent à un programme d'immersion linguistique reçoivent non seulement un financement, mais qu'ils soient également récompensés pour la poursuite d'études postsecondaires. Les conditions se rapportant à la permanence des professeurs d'université peuvent établir l'acquisition de langues autochtones comme une priorité, et des programmes de langues

peuvent être incorporés dans les programmes d'études universitaires. Les milieux de travail peuvent aussi considérer l'acquisition des langues autochtones comme une composante clé à l'avancement professionnel.

Il existe des défis considérables liés aux données accessibles portant sur les langues autochtones parlées dans la réserve ou hors réserve. Certaines communautés peuvent ignorer l'état véritable de leur langue, par exemple le nombre de locuteurs de dialectes particuliers ou de ceux qui tiennent un langage cérémonial. Il est important pour les autorités des territoires de langues natales de faire la collecte de données afin de bien comprendre l'état véritable de leurs langues.

Un autre besoin en matière de renforcement des capacités concerne le fait de disposer d'un guide visant à procurer de l'information aux chefs des communautés, laquelle serait basée sur des données probantes au sujet de l'état des langues autochtones, de la politique et du programme existants, des possibilités et des obstacles en matière de législation, ainsi que des défis concernant le financement. Un tel guide pourrait comprendre des recommandations sur les changements qui sont requis pour garantir que les langues autochtones reçoivent la reconnaissance et le soutien nécessaires. Il devrait fournir un aide-mémoire et des ressources sous forme de recherches universitaires à titre de référence.

De plus, le groupe de travail était d'avis qu'un projet de recherches universitaires est requis qui établirait les fondations théoriques expliquant les raisons pour lesquelles la revitalisation des langues autochtones est nécessaire.

Bien qu'il soit important de savoir qu'il existe, partout au Canada, une grande diversité d'initiatives visant la revitalisation des langues autochtones, il importe aussi de se rappeler qu'un modèle unique ne convient pas à toutes les situations. Par exemple, la mise en place de capacités dans une région ou pour une famille de langues en vue d'un soutien linguistique ne sera pas nécessairement appropriée au cas d'une autre région ou famille de langues.

Il est essentiel de promouvoir les langues autochtones. Il est encourageant de voir des babillards les utilisant dans des endroits publics. Des guides d'interprétation et la création de noms de sites ou de rues en langues autochtones constituent d'autres façons de promouvoir les langues autochtones, tout en nous réappropriant notre place. L'idée de nous réapproprier notre place dans les centres urbains est importante. Les Autochtones ont besoin d'environnements communautaires aux fins de pratiquer et de montrer leurs cultures et leurs identités dans des lieux protégés. L'art représente une autre manière d'atteindre cet objectif.

Il est important d'établir des liens avec les Autochtones pris dans les filets du système judiciaire ou du réseau des services sociaux. Ils ont besoin d'occasions pour apprendre leur langue, et certains d'entre eux pourraient représenter une ressource en mesure d'en aider d'autres dans l'apprentissage d'une langue autochtone.

Enfin, les apprenants ont besoin de soutien financier pour consacrer le temps nécessaire à l'acquisition de leur langue.

### Pour aller plus loin dans le développement de stratégies urbaines visant la revitalisation linguistique

Le groupe de travail a cerné le besoin de disposer d'une autorité de coordination linguistique dotée de compétences élargies, qui pourrait servir de point d'accès aux apprenants et prestataires de services leur permettant d'accéder aux langues autochtones. Les apprenants pourraient accéder aux programmes qui répondent à leurs besoins, les prestataires de

services pourraient avoir accès à des interprètes et à des traducteurs, et les milieux de travail pourraient accéder aux ressources requises pour la transmission des langues. Un accès aux services linguistiques autochtones à guichet unique pourrait contribuer à une meilleure coordination des services fournis et assurer l'accès à toute une panoplie de programmes.

La présence d'agents catalyseurs dans chacune des communautés linguistiques faciliterait l'établissement de relations entre intervenants et l'élaboration de plans linguistiques. Il s'agit là de capacités essentielles sur lesquelles il serait possible de s'appuyer.

Il ne devrait pas y avoir d'obstacles politiques ni de conflits de compétences à résoudre pour les communautés de langues des Premières Nations situées hors réserve qui désirent mener des initiatives de revitalisation de leurs langues. Le principe de Jordan est un modèle visant à assurer l'accès aux initiatives linguistiques en milieu urbain. Les réserves ne devraient pas se sentir menacées par les initiatives linguistiques menées hors de la réserve. Les différents intervenants qui participent à des programmes linguistiques devraient adopter une approche respectueuse envers d'autres membres de la même famille linguistique qui participent à des activités de revitalisation.

La revitalisation linguistique peut s'incorporer de multiples manières dans d'autres activités d'apprentissage. Par exemple, certaines écoles offrent, en langues autochtones, des programmes de formation en nutrition à l'intention des parents. Les programmes de sécurité alimentaire qui fournissent un accès aux aliments traditionnels pourraient incorporer également les langues autochtones. L'apprentissage de discours cérémoniaux est essentiel à la tenue de rituels autochtones, et sert souvent de point de départ à l'acquisition de la maîtrise linguistique dans une langue autochtone.

La maîtrise linguistique doit justement être un des principaux objectifs de toute nouvelle initiative. Il y a un lien entre la maîtrise linguistique et la vision du monde qui est un élément clé de notre identité en tant que peuples. Les activités d'apprentissage linguistique peuvent intégrer les histoires de nos peuples, nos récits, les lieux-dits et les rituels. Ces récits, rituels et lieux-dits nous permettent de comprendre et, si nécessaire, de reconstruire notre identité en tant que premiers habitants du pays.

Les langues autochtones ont actuellement un statut juridique inférieur à celui de l'anglais et du français. Par conséquent, dans les écoles publiques, nos langues sont traitées comme des langues secondes. Ce traitement ne favorise pas la maîtrise linguistique. Les programmes d'immersion sont la clé pouvant assurer la redécouverte de nos langues.

Une législation nationale qui reconnaît les langues autochtones et le droit de recevoir une éducation en langue autochtone aiderait à surmonter les obstacles politiques et juridiques actuellement présents. La nomination d'un Commissaire aux langues autochtones pourrait éventuellement faire en sorte qu'une telle législation nationale soit mise en œuvre d'une manière qui permet l'atteinte des résultats escomptés.

## 4. Objectifs et principes d'action

Des objectifs et principes d'action ont été proposés par le groupe de travail sur l'éducation, et ont fait l'objet d'un examen et de l'approbation des participants à la séance de dialogue.

### a. Objectifs

Nous visons à reconnaître, à récupérer et à revitaliser toutes les langues autochtones du Canada. Nous visons également à fournir une éducation pour tous en langues autochtones. Nous devons appuyer chaque langue afin de favoriser et d'appuyer la maîtrise de la langue parlée à tout âge, compte tenu de la législation, des politiques, du financement et des ressources qui s'imposent.

### b. Principes d'action

1. Les décisions et les interventions visant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies liées aux langues autochtones doivent toutes s'inscrire dans un processus de collaboration mené par des experts en langues autochtones et des Autochtones représentant chacune de ces langues.
2. Tous les Autochtones doivent avoir accès à la langue de leur territoire natal et avoir la possibilité de l'apprendre, quel que soit leur lieu de résidence, et tous ceux qui souhaitent que leurs enfants soient instruits dans leur langue maternelle (de la prématernelle à la 12<sup>e</sup> année) doivent pouvoir se prévaloir de cette option. À cette fin, une loi doit être adoptée immédiatement afin d'accorder ce droit à tous les Autochtones. Cette loi doit donc garantir des fonds suffisants pour l'élaboration d'un programme d'études, pour la formation d'enseignants de programmes d'immersion parmi les personnes parlant couramment la langue, pour l'enseignement de la langue aux enseignants qui ne la parlent pas couramment et pour l'élaboration de programmes parallèles (d'immersion ou non) au sein de collectivités où les programmes d'immersion ne sont pas suivis par l'ensemble de la population. Par ailleurs, des fonds s'imposent pour que les promoteurs de programmes d'immersion participent à l'élaboration de cette loi le plus tôt possible.
3. Le financement doit être permanent, durable et global de manière à permettre aux Autochtones d'atteindre leurs objectifs concernant la langue de leur territoire natal. Il doit être basé sur le coût de la mise en œuvre d'initiatives visant à récupérer et à rétablir les langues autochtones et à en assurer la vitalité partout où résident les Autochtones.
4. Nous enseignons que « nous appartenons à la langue » plutôt que l'inverse, mais nous devons nous assurer que des principes appropriés de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) s'appliquent aux langues autochtones.
5. Les langues autochtones canadiennes englobent diverses visions du monde, histoires, identités, cultures et connaissances qui sont essentielles à l'identité des peuples autochtones et intrinsèques et inhérentes à chacune de ces langues.
6. Nous envisageons une loi qui inclurait un commissaire aux langues autochtones doté d'un bureau national et de bureaux régionaux chargés de soutenir chaque langue d'un territoire autochtone et d'offrir une garantie statutaire du

financement nécessaire à la mise en œuvre des initiatives de revitalisation linguistique. Nous avons besoin d'une approche collaborative et coordonnée et d'un investissement dans tous les ministères, établissements et organisations.

## 5. Priorités en matière d'investissement

Des mesures immédiates et un investissement adéquat sont requis. Bon nombre de commissions se sont tenues, toutes accompagnées de maints rapports comprenant des recommandations visant les langues autochtones. Il faut passer à l'action sans tarder pour répondre à ces recommandations. L'état actuel des langues autochtones au Canada réclame la prise de mesures urgentes. Cependant, malgré la situation précaire de nos langues, nous avons été témoins de plusieurs expériences réussies, montrant que les choses peuvent s'améliorer au cours d'une période de moins de dix ans. Grâce à un financement adéquat et au soutien de la communauté, du conseil scolaire et de l'université, une communauté n'ayant au départ que dix locuteurs parlant couramment leur langue autochtone a connu une transformation notable, lui permettant de bénéficier d'une école d'immersion qui va de la prématernelle à la 3<sup>e</sup> année et de créer ainsi un environnement linguistique dynamique dans lequel les familles utilisent la langue autochtone chez elles. On peut accomplir beaucoup par le biais d'un financement suffisant, de méthodes appropriées et de la participation des membres de la communauté.

Nous résumons ci-dessous les principales recommandations basées sur le contexte actuel et les conclusions que l'on peut trouver dans les Sections 2 et 3 du présent document.

### a. Investissement : droits, lois et politiques autochtones au Canada

#### Recommandations

- Mise en œuvre des *Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation* (voir la Section 2c) en matière de langues autochtones, en particulier OU notamment ceux qui concernent la reconnaissance par le gouvernement fédéral OU par le Canada des droits linguistiques autochtones, par exemple par l'adoption d'une loi sur les langues autochtones et la création d'un commissaire aux langues autochtones;
- Examen de l'Article 23 de la Constitution canadienne portant sur les droits linguistiques des minorités, en tant que modèle pouvant servir à la reconnaissance, la récupération, la revitalisation, la préservation et l'enseignement des langues autochtones.

### b. Investissement : la revitalisation des langues autochtones en milieu communautaire

#### Création de locuteurs

- Investissements immédiats afin d'augmenter les subventions et les formations destinées aux communautés pour la création de nouveaux locuteurs qui maîtrisent la langue, et ce, par l'application de méthodes d'immersion basées sur des données probantes et touchant tous les groupes d'âges (les foyers de revitalisation linguistique pour enfants d'âge préscolaire, les programmes d'immersion pour enfants et pour adultes, des possibilités d'immersion linguistique maître/mentor-apprenti, les maisons d'immersion linguistique), ainsi que des programmes visant la

guérison de personnes qui comprennent la langue sans toutefois la parler afin que celles-ci puissent la parler à nouveau;

- Création d'un cadre national modèle pour guider les communautés;
- Application de méthodes rigoureuses [de mesures et] d'évaluation de tous les programmes.

#### Documentation

- Documentation approfondie et adéquate relative à chacune des langues parlées [dans les communautés autochtones] au Canada;
- Invitation Invitation à faire aux personnes qui possèdent des données et des ressources linguistiques de les partager avec leur communauté.

#### Sensibilisation et attitudes

- Initiatives à court et à long terme visant à rehausser le statut des langues autochtones et le niveau de sensibilisation à leur égard.

#### Collaboration et échanges

- Création d'un Institut linguistique servant à englober diverses fonctions, telles que la mobilisation des connaissances et l'échange de ressources; la tenue d'une consultation sur la conception d'un tel institut est essentielle.

### c. Investissement : l'enseignement des langues autochtones

#### Recommandations

Un investissement est nécessaire en vue de permettre aux Autochtones de bénéficier de l'enseignement de la langue de leur territoire natal. Il s'agit d'un domaine extrêmement étendu comportant des sous-domaines interdépendants dans lesquels il faut investir (voir la Section 3c ci-dessus), notamment :

- Politiques et lois
- Planification
- Documentation, archivage et ressources
- Programme de langue en tant que matière
- Programme d'immersion linguistique
- Éducation, préparation, formation et perfectionnement professionnel des enseignants
- Soutien de divers domaines d'utilisation des langues autochtones
- Sensibilisation et promotion
- Médias et communications
- Recherche



## d. Investissement : les langues autochtones en milieu urbain

### Recommandations

Promotion de l'accès pour tous les Autochtones à des possibilités d'apprentissage de la langue de leur territoire natal, quel que soit leur lieu de résidence. La liste ci-dessous présente quelques-unes des principales façons dont il est possible d'atteindre cet objectif :

- Chaque école publique située en milieu urbain pourrait offrir un programme d'immersion en langue autochtone;
- Les centres d'amitiés ou autres entités autochtones pourraient offrir des programmes d'immersion pour adultes et des foyers de revitalisation linguistique, le cas échéant;
- Des programmes mentor-apprenti pourraient être offerts sur une vaste échelle;
- Des ressources d'apprentissage et d'enseignement linguistiques pourraient être disponibles pour les personnes qui en ont besoin par l'entremise de centres d'échanges régionaux ou axés sur la famille;
- Des bourses d'études ou d'autres types d'incitatifs pourraient être rendus disponibles sur une base individuelle.

## 6. Les prochaines étapes

Il y a une multitude d'approches et de volets sous-jacents touchant la revitalisation linguistique; certaines de ces méthodes sont efficaces, alors que d'autres sont démodées. Les langues autochtones au Canada sont en grand danger d'extinction et des mesures urgentes sont requises, mais il faut investir en priorité dans des programmes aboutissant à l'acquisition de la maîtrise linguistique. C'est la raison pour laquelle nous devons faire appel à nos experts et leur demander dans quels domaines il serait le plus efficace d'investir. Il faut éviter les erreurs du passé : adopter des méthodes d'enseignement de type « occidental »; documenter les langues d'une manière qui ne les rend pas accessibles ou qui ne favorise pas leur apprentissage; former des enseignants en visant à leur donner des connaissances de base plutôt qu'à leur permettre d'acquérir une maîtrise linguistique; et investir des ressources ciblant un seul groupe démographique, telle la petite enfance, au lieu de l'ensemble de la communauté.

Il est impératif d'effectuer une évaluation continue des résultats de nos programmes en vue de nous assurer que les ressources financières servent bien à l'atteinte de leurs buts et objectifs. Nos actions doivent être axées sur les objectifs visés et nous devons soutenir les initiatives qui produisent de bons résultats. Avant tout, ce travail doit être rattaché à la communauté. Mais nous devons conscientiser tout le monde, Autochtones et non-Autochtones, concernant les événements du passé, la situation actuelle et les mesures que nous devons entreprendre pour atteindre les résultats escomptés. Il n'incombe pas uniquement aux éducateurs et aux aînés de faire ce travail; il s'agit d'une oeuvre de collaboration qui doit être menée par tous les membres de la communauté et tous les paliers gouvernementaux. Nous espérons que ce rapport servira de point de départ utile aux défenseurs de la langue, dirigeants communautaires et gouvernements. Nous encourageons la poursuite des discussions de façon que nous puissions réaliser notre objectif visant la récupération, la revitalisation et la préservation de toutes les langues autochtones au Canada.

## Annexe A : Liste des participant(e)s

### Animatrice de groupe

Tracey Herbert, B.A., Première Nation de St'uxwtews (bande Bonaparte); directrice générale, First Peoples' Cultural Council

### Animateur / animatrices des discussions thématiques

Valerie Galley, M.A., (droits, lois et politiques linguistiques), Première Nation de Nipissing, Ojibwe; défenseure des langues autochtones

Suzanne Gessner, Ph. D., (revitalisation linguistique en milieu communautaire), activiste linguistique, First Peoples' Cultural Council et professeure adjointe auxiliaire, Université de Victoria

Karihwakeron Tim Thompson (stratégies linguistiques urbaines), clan de l'ours de la Nation mohawk au Territoire Wahta Mohawk; éducateur autochtone

Lorna Wanosts'a7 Williams, Ph. D. en éducation, O.B.C., (éducation linguistique); Première Nation de Lil'wat; professeure agrégée émérite, Éducation autochtone, Université de Victoria

### Participant(e)s

Darlene Arcand – Nēhiyaw (Crie) de la Nation crie du lac Muskeg (Saskatchewan)

Andrea Bear Nicholas, M.A., Malécite de la Première Nation de Tobique (Nouveau-Brunswick); directrice retraitée du Département des études sur les Autochtones, professeure émérite, Université St. Thomas

Claudette Commanda, LL. B. / J.D., Algonquine Anishinabe de la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg (Québec); directrice générale, Confédération des Centres éducatifs et culturels des Premières Nations

Alan Corbiere, Maîtrise en études environnementales, Première Nation de M'Chigeeng (Ontario); coordonnateur du Programme anishinaabemowin, École Lakeview

John Elliott, Première Nation de Tsartlip (Colombie-Britannique); aîné, président de la fondation First Peoples' Cultural Foundation

Lorena Fontaine, B.A., LL. B., LL. M., Crie et Anishnaabe de la Première Nation de Sagkeeng (Manitoba); professeure agrégée, Département des études sur les Autochtones, M.A. en gouvernance autochtone, Université de Winnipeg

Blaire Gould, Micmaque de l'autorité scolaire Mi'kmaw Kina'matnewey (Nouvelle-Écosse)

Tina Jules, B.Ed., M.Ed., clan Dakhlawêdì (aigle), Teslin Tlingit (Yukon); coordonnatrice et conseillère pédagogique, Yukon Native Teacher Education Program [programme de formation en enseignement pour les Autochtones du Yukon]

Rosa Mantla, membre de la communauté de Behchokò de la région Tłı̨chǫ (Territoires du Nord-Ouest)

Brian Maracle, clan de la tortue, Mohawk, natif du Territoire des Six-Nations [de la rivière Grand] (Ontario); coordonnateur de programmes à la société Onkwawenna Kentyohkwa, Six-Nations

Mary Jane Norris, M.A., personne inscrite comme Indien vivant hors réserve, membre des Algonquins de Pikwakanagan (Ontario); chercheuse / démographe, Norris Research Inc., Chelsea (Québec)

Trish Rosborough, Ph. D. en éducation, Nation Kwakiutl (Colombie-Britannique); professeure adjointe, Éducation autochtone, Université de Victoria

Renee Sampson, M.Ed., revitalisation linguistique, Première Nation de Pauquachin (Colombie-Britannique)

Tammy Schulz, ministère du Patrimoine canadien

Cora Weber-Pillwax, Ph. D., Métisse (Alberta); professeure agrégée, Programme de formation sur les Autochtones, Université de l'Alberta  
Valerie Wood, B.A., Łue Chok Tué (Cold Lake, en Alberta)  
Vanessa McKenzie, ministère du Patrimoine canadien, bureau national

### Preneur de notes / preneuses de notes

Aliana Parker, First Peoples' Cultural Council  
Eleanor Dean, Consultante  
Ryan Smith-Dokkie, First Peoples' Cultural Council  
Shay Boechler, First Peoples' Cultural Council

## Annexe B : Ressources

Diverses recommandations sur les langues autochtones tirées de trois documents historiques

Commission de vérité et réconciliation (2015)	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007)	Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones (juin 2005)
<p>13) Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître que les droits des Autochtones comprennent les droits linguistiques autochtones.</p>	<p>Article 13</p> <p>1. Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes.</p> <p>2. Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés.</p>	<p>Statut de la langue</p> <p>Reconnaissance, protection et promotion inscrites dans les lois</p> <p>Le Groupe de travail recommande que le Canada adopte une loi visant à reconnaître, à protéger et à promouvoir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis en leur qualité de premières langues du Canada. Cette loi, qui sera élaborée avec la collaboration des Premières nations, des Inuits et des Métis, doit reconnaître le statut de nos langues au sein de la Constitution, affirmer qu'elles constituent un des fondements nationaux des peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis, être assortie de ressources financières visant leur préservation, leur revitalisation, leur promotion et leur protection et, enfin, créer un poste de commissaire aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis. (Recommandation 3)</p>
<p>14) Nous demandons au gouvernement fédéral d'adopter une loi sur les langues autochtones qui incorpore les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. les langues autochtones représentent une composante fondamentale et valorisée de la culture et de la société canadiennes, et il y a urgence de les préserver;</li> <li>ii. les droits linguistiques autochtones sont renforcés par les traités;</li> <li>iii. le gouvernement fédéral a la responsabilité de fournir des fonds suffisants pour la revitalisation et la préservation</li> </ul>	<p>Article 16</p> <p>1. Les peuples autochtones ont le droit d'établir leurs propres médias dans leur propre langue et d'accéder à toutes les formes de médias non autochtones sans discrimination aucune.</p> <p>2. Les États prennent des mesures efficaces pour faire en sorte que les médias publics reflètent dûment la diversité culturelle autochtone. Les États, sans préjudice de l'obligation d'assurer pleinement la liberté d'expression, encouragent les médias privés à refléter de manière adéquate la diversité culturelle autochtone.</p>	<p>Équité linguistique</p> <p>Ressources équitables pour le soutien linguistique</p> <p>Le Groupe de travail recommande que le Canada accorde aux langues des Premières nations, des Inuits et des Métis un soutien financier au moins égal à celui versé pour le français et l'anglais. (Recommandation 4)</p>

<p>des langues autochtones; iv. ce sont les peuples et les collectivités autochtones qui sont les mieux à même de gérer la préservation, la revitalisation et le renforcement des langues et des cultures autochtones; v. le financement accordé pour les besoins des initiatives liées aux langues autochtones doit refléter la diversité de ces langues.</p>		
<p>15) Nous demandons au gouvernement fédéral de nommer, à la suite de consultations avec les groupes autochtones, un commissaire aux langues autochtones. Plus précisément, nous demandons que ce commissaire soit chargé de contribuer à la promotion des langues autochtones et de présenter des comptes rendus sur l'efficacité du financement fédéral destiné aux initiatives liées aux langues autochtones.</p>		<p>Soutien des langues par tous les ministères fédéraux Le Groupe de travail recommande que le soutien financier des langues des Premières nations, des Inuits et des Métis ne provienne pas seulement du ministère du Patrimoine canadien et de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, et que tous les ministères, et en particulier ceux de la Justice, de la Santé et des Ressources humaines et du Développement des compétences, adoptent des politiques et versent un financement suffisant pour permettre la prestation de services et de programmes visant à promouvoir les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis de la même manière que pour le français et l'anglais. (Recommandation 5)</p>
<p>16) Nous demandons aux établissements d'enseignement postsecondaire de créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones.</p>		<p>Financement des programmes d'immersion Le Groupe de travail recommande que le Canada verse, pour les programmes d'immersion dans les langues des Premières nations, des Inuits et des Métis, un financement supplémentaire équivalant à celui versé pour le français et l'anglais, par le truchement du volet Éducation dans la langue de la minorité du programme Développement des communautés de langues officielles. (Recommandation 10)</p>
<p>17) Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de permettre aux survivants des pensionnats et à leurs familles de reprendre les noms qui ont été changés par le système des pensionnats en les exonérant des frais d'administration applicables dans le cadre du processus de changement de nom et de révision officielle des documents d'identité, comme les extraits de naissance, les passeports, les permis de conduire, les cartes santé,</p>		<p>Formation des professeurs de langues Le Groupe de travail recommande que les organismes des Premières nations, des Inuits et des Métis et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) fassent le point sur les projets en matière de formation des professeurs et des professeurs de langues membres d'une Première nation ou d'une collectivité inuite ou métisse en ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste. Il recommande en outre que, dans le cadre de cet examen, on évalue le rôle que peuvent jouer les établissements d'enseignement postsecondaire des Premières nations, des Inuits et des Métis par rapport à la formation des professeurs des</p>

les certificats de statut d'Indien et la carte d'assurance sociale, et ce, pour une période de cinq ans.		programmes d'immersion linguistique. (Recommandation 15)
		Financement des programmes d'immersion à l'intention des jeunes Le Groupe de travail recommande que le Canada accorde à des jeunes des Premières nations, des Inuits et des Métis des bourses qui leur permettront de participer à des cours d'immersion de cinq semaines dans leur langue et leur culture de la même façon qu'il accorde des bourses aux jeunes francophones et anglophones dans le cadre du volet Apprentissage de la langue seconde du programme Mise en valeur des langues officielles. (Recommandation 11)
		Fonds pour les projets innovateurs Le Groupe de travail recommande que le Canada verse au CLC un financement qui servira à la création d'un fonds visant à soutenir les projets innovateurs, les recherches et l'adaptation des nouvelles technologies à l'enseignement des langues et aux mesures de revitalisation de celles-ci. Il recommande aussi que le financement du fonds pour les projets innovateurs soit distinct de la somme de 160 millions de dollars déjà réservée et qu'il reflète plutôt la participation et le soutien de tous les ministères du gouvernement fédéral. (Recommandation 25)

## Liens vers des ressources utiles

Appels à l'action concernant les langues autochtones provenant de la Commission de vérité et réconciliation du Canada

(Appels à l'action n° 10, 12, 13, 14, 15, 16, 61, 84)

[http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls\\_to\\_Action\\_French.pdf](http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf)

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

(Articles 11, 13, 14, 15, 16)

[http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)

Rapport de la réunion du groupe d'experts internationaux des Nations Unies sur les langues autochtones (2008)

<http://docbox.un.org/DocBox/docbox.nsf/GetFile?OpenAgent&DS=E/C.19/2008/3&Lang=F&Type=DOC>

Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) : Étude sur le rôle des langues et de la culture dans la promotion et la protection des droits et de l'identité des peuples autochtones (2012) <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G12/160/53/PDF/G1216053.pdf?OpenElement>

Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones – Rapport sur les travaux de la quinzième session (9–20 mai 2016)  
[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/2016/43&referer=http://www.un.org/en/documents/index.html&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2016/43&referer=http://www.un.org/en/documents/index.html&Lang=F)

Lettres de mandat ministériel adressées aux ministres par le très honorable Justin Trudeau  
Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien : <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-patrimoine-canadien>

Lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord :  
<http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>

Résolution de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur la revitalisation des langues autochtones (Résolution n° 06/2015) (en anglais)  
<http://www.afn.ca/uploads/files/resolutions/aga-2015-resolutions.pdf>

Rapport du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones (2005) (en anglais)  
<http://www.afn.ca/uploads/files/education2/towardanewbeginning.pdf>

Lois en matière de langues autochtones – Projet de loi S-212  
[http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Bills/421/Private/S-212/S-212\\_1/S-212\\_1.PDF](http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Bills/421/Private/S-212/S-212_1/S-212_1.PDF)

## Références bibliographiques

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. (2013). *Données démographiques sur les Autochtones Tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*. Ottawa, ON. Extrait de [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/abo\\_demo2013\\_1370443844970\\_fra.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/abo_demo2013_1370443844970_fra.pdf)
- First Peoples' Cultural Council. (2016). *The First Peoples' language map of British Columbia*. Brentwood Bay, BC : First Peoples' Cultural Council. Extrait de <http://www.fpcc.ca/language/language-map/>
- Affaires autochtones et du Nord Canada. (23 avril 2015). *Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence 2014 – Direction de la statistique et de la mesure (2014) [statistiques]*. Extrait de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1429798605785/1429798785836>
- Loi sur les langues, LRY 2002, c.133 (2003). Extrait de [http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/languages\\_c.pdf](http://www.gov.yk.ca/legislation/acts/languages_c.pdf)
- Lewis, M. P., Simons, G. F., & Fennig, C. D. (Eds.). (2016). *Ethnologue: Languages of the world* (19th ed.). Dallas, Texas : SIL International. Extrait de [www.ethnologue.com](http://www.ethnologue.com)

- MacMillan, C. M. (1998). *The Practice of Language Rights in Canada*. Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Moseley, C., Nicolas, A., & UNESCO (Eds.). (2010). *Atlas of the world's languages in danger* (3rd ed.). Paris : UNESCO.
- Norris, M. J. (2009). The role of First Nations women in language continuity and transition. In G. Guthrie Valaskakis, M. Dion Stout, & E. Guimond (Eds.), *Restoring the balance* (p. 313–354). Winnipeg, MB: University of Manitoba Press. Extrait de <https://uofmpress.ca/books/detail/restoring-the-balance>
- Norris, M. J., & Clatworthy, S. (2011). Urbanization and migration patterns of Aboriginal populations in Canada: A half Century in review (1951 to 2006). *Aboriginal Policy Studies*, 1(1), 13–77. <https://doi.org/10.5663/aps.v1i1.8970>
- Norris Research. (2016, 20 février). Language Maps [cartes linguistiques]. Extrait de <http://www.norrisresearch.com/maps.htm>, le 19 septembre 2016
- Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut. (n.d.). Les langues officielles du Nunavut. Extrait de <http://langcom.nu.ca/fr>, le 30 mars 2016
- Loi sur les langues officielles, L.R.T.N.-O. 1988, c.O-1 (1990). Extrait de <https://www.justice.gov.nt.ca/en/files/legislation/official-languages/official-languages.a.pdf>
- Statistique Canada. (2015). *Les langues autochtones au Canada*. Extrait de [http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003\\_3-fra.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_3-fra.cfm)
- Loi sur la reconnaissance des langues autochtones, C.P.L.M. c. A1.5 (2010). Extrait de <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/a001-5f.php>
- Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones. (2005). *Le début d'un temps nouveau. Premier rapport en vue d'une stratégie de revitalisation des langues et des cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Ottawa, ON : Patrimoine canadien.
- Trudeau, J. (2015). Lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien. Extrait de <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-patrimoine-canadien>
- Trudeau, J. (2015). Lettre de mandat de la ministre des Affaires autochtones et du Nord. Extrait de <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-affaires-autochtones-et-du-nord>
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Extrait de [http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French\\_Executive\\_Summary\\_Web.pdf](http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Executive_Summary_Web.pdf)
- Groupe d'experts spécial de l'UNESCO sur les langues en danger. (2003). *Vitalité et disparition des langues. Document soumis à la Réunion internationale d'experts sur le Programme Sauvegarde des langues en danger*. Paris. Extrait de <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-FR.pdf>
- Nations Unies. (2008). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. New York, N.Y. Extrait de [http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS\\_fr.pdf](http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_fr.pdf)
- Whalen, D. H., Moss, M., & Baldwin, D. (2016). Healing through language: Positive physical health effects of indigenous language use. *F1000Research*, 5, 852. <https://doi.org/10.12688/f1000research.8656.1>